Les Echos de Savigny

Bulletin municipal d'informations n°146• *Décembre 2020, janvier 2021*
contact@mairie-savignylesbeaune.com • ww.mairie-savignylesbeaune.fr





Page 25
Bibliothèque : Exposition



Page 34
Fontaine Froide

PARTICIPATION CITOYENNE
Ensemble contre les cambriolages

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ASF

Ambassador
CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE
WORLD HERITAGE

SOMMAIRE

Page 3 • ÉDITORIAL

Page 4 • CONSEIL MUNICIPAL
Conseil municipal du 8 décembre 2020 Conseil municipal du 2 février 2021**

Page 13 • TRAVAUX
*Travaux d'enfouissement Rue Général Leclerc**

Page 14 • LE COIN DES ASSOCIATIONS
*Les amis des écoles**

Page 15 • CCAS
*Distribution des colis de Noël**

Page 16 • ÉVÈNEMENTS
Lettre au Père Noël savignien... Passage du Père Noël* Saint Vincent**

Page 21 • HOMMAGE
*Hommage à Pierre GUILLEMOT**

Page 22 • BIBLIOTHÈQUE
Résultat du questionnaire Couvre-feu : nouveaux horaires* Recherche de bénévoles* Exposition jeux de société* Dons de jeux* Médiathèque numérique* Une page se tourne* Concours de création de marque-pages**

Page 31 • EMPLOI
*Offre d'emploi: agent des interventions techniques polyvalent**

Page 32 • CONFINEMENT
*Résultats du concours Land Art**

Page 34 • PATRIMOINE
*Fontaine Froide**

Page 38 • SOCIAL/SANITAIRE
Service social du département de la Côte d'Or Campagne de vaccination**

Page 39 • ENVIRONNEMENT
Dépôts sauvages Le frelon asiatique**

Page 40 • ENTREPRISE
Boulangerie La Vigneronne Restaurant Le Morgan* Au Savignien* Le moment de la reprise arrive…**

Page 44 • NOUVEAUTÉ
*JML Ongles**

Page 45 • ENTRE NOUS
Atelier multimédia Commune labellisée* 3ème fleur* Sapins de rues* Urbanisme : la réalisation de mon projet* Pôle rénovation conseil* Réseau fibre optique* Déploiement compteurs communicants Gaspar* Etat civil**

Page 53 • INFOS PRATIQUES

Page 56• DATES À RETENIR





« En vous souhaitant le meilleur en ce début d'année… »

Nous nous dirigeons « bon an mal an » vers une année entière de pandémie et de crise sanitaire. Littéralement, cette expression prend tout son sens au regard de la situation dans laquelle nous nous trouvons. La crise actuelle a accentué les difficultés que certains d'entre nous rencontraient déjà mais elle a également précipité des professions et des pans entiers de notre économie vers de sévères incertitudes et une profonde précarité. C'est pourquoi je réitère mon appel à faire preuve encore plus que d'habitude de bienveillance et d'entraide et à user sans compter des services proposés par nos commerces et nos services de proximité. Vous retrouverez dans ces échos des mets et suggestions proposés par nos commerçants, restaurateurs et artisans. Nous ne pouvons pas ignorer que ce sont nos choix du quotidien qui assureront la pérennité de nos équipements et de nos services. La commune étant propriétaire du fonds de commerce de l'épicerie, nous recherchons dès à présent un repreneur pour cette activité essentielle à notre village. Profitons encore pour quelques mois de Marie-Hélène et de Michel et en leur souhaitant de bien préparer leur retraite parfaitement méritée !

Nous continuons les appels en Mairie afin de pouvoir garder le contact avec nos séniors en attendant de pouvoir à nouveau, tous nous retrouver. Sachez par ailleurs que la municipalité mais également le CCAS sont à vos côtés pour toutes demandes et pour essayer de répondre à vos difficultés. Nous avons par ailleurs le plaisir d'accueillir notre nouvelle assistante sociale de secteur, Mme Maëva ROUBA qui a souhaité mettre en place des permanences qui auront lieu salle Saint Paul. Nous ne pouvons que nous réjouir de la possibilité de ce nouveau service de proximité dont les dates vous sont communiquées dans cet écho.

Nous savons que cela va être long, alors armons-nous de patience et gardons foi en l'avenir! Pour agrémenter cette attente, je vous invite par ailleurs à participer aux activités et jeux proposés par la bibliothèque municipale.

En vous souhaitant le meilleur en ce début d'année et j'espère de tout cœur que nous pourrons à nouveau reprendre rapidement notre vie d'avant mais également de continuer à contribuer, toutes et tous, au développement et au devenir de notre belle commune.

Sylvain Jacob • Maire de Savigny-lès-Beaune

Vice-président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Compte-rendu du 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRÉSENTS : Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Agnès MATÉOS, Serge DEMOUGEOT, Sophie BIZE, Quentin TROLAT, Eudeline PAVELOT, Emmanuel GAILLARDIN, Annick CHAUVENET, Jean-Jacques GIRARD, Dominique FÉVRIER, Blandine GRAS, Nathalie BOUCHER QUIRANTES, Mathieu RADEK.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine ZIVI (pouvoir à Eudeline PAVELOT).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Agnès MATÉOS.

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H 00.

Il propose une minute de silence en mémoire de M. Valéry GISCARD d'ESTAING, ancien Président de la République de mai 1974 à mai 1981 mais également en mémoire de toutes les personnes disparues des suites du COVID-19.

Après cet instant de recueillement, M. le Maire reprend le cours de la séance et énonce l'absence de Catherine ZIVI qui a donné pouvoir à Eudeline PAVELOT.

Il demande une ou un élu pour être secrétaire de séance, Agnès MATEOS se propose.

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance du 10 Novembre dernier présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 - PATRIMOINE

Station Radioélectrique au lieudit « Sous Mont Battois »

M. le Maire indique à l'Assemblée que, par bail en date du 14 mars 1996, la Commune met à disposition au profit de Télédiffusion de France une parcelle cadastrée ZI n° 73 d'une superficie de 101 m^2, pour l'installation, mise en service, exploitation et entretien d'une station radioélectrique. Ce bail d'une durée de 30 ans soumet TDF à un versement d'un loyer annuel d'un montant de 1 300 €.

Cet opérateur a mandaté un négociateur afin d'étudier soit une vente de la parcelle au prix de 50 000 € par la commune, soit une prorogation de location par avenant pour une durée de 20 ans pour un loyer annuel de 2 500 € net.

M. le Maire indique que d'autres communes perçoivent des loyers plus intéressants et propose à l'Assemblée de faire une contre-proposition sur le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, prend acte de la proposition de M. le Maire, décide de proroger la location et de proposer un loyer annuel pouvant aller jusqu'à 5 000 € net, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2 - FINANCES

Enfouissement des réseaux téléphoniques Rue du Général Leclerc : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2018 donnant son accord au SICECO sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques Rue Général Leclerc, Rue Henri Cyrot, Rue Sœur Goby et Rue des Porches. Les décomptes estimés par ENGIE et établis à partir des devis des entreprises, pour le compte du SICECO s'élèvent à 11 967.70 € TTC pour l'étude et à 375 820 € TTC pour les travaux d'enfouissement.

Il rappelle également que le financement des participations électriques et éclairage public peut être effectué par fonds de concours conformément à l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, laissant à la charge de la commune un montant estimé à 190 000 € HT.

Le Maire indique que l'enfouissement des réseaux téléphoniques n'est pas éligible à ce dispositif mais peut néanmoins être subventionnable par le Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme

« Enfouissement des réseaux téléphoniques », à hauteur de 30 % des dépenses éligibles plafonnées à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, approuve les travaux d'enfouissement tels que présentés ci-dessus, accepte le décompte sur devis proposé par le SICECO, décide d'inscrire les crédits nécessaires à la section Investissement du Budget Primitif 2021, décide de prendre en charge financièrement les dépenses non couvertes par les différentes subventions, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du programme « Enfouissement des réseaux téléphoniques » et demande l'autorisation de commencer les travaux en anticipation de la décision financière, prend acte que les montants pourront être revus après les travaux sous réserve d'un nouveau décompte sur devis soumis au Conseil Municipal, accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO, les participations demandées pour les travaux d'enfouissement électrique et éclairage public et autorise le Maire à valider les étapes de ce dossier et à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce programme de travaux.



Le Maire fait état de l'avancement des travaux qui se déroulent dans l'ensemble correctement, à l'exception d'une erreur de pose d'un coffret individuel de branchement électrique sur une propriété. Un accord de dédommagement lié au nettoyage intérieur réalisé par le propriétaire sera envisagé.

<u>Travaux de réfection Rue du Général Leclerc, Rue Henri Cyrot, Rue des Porches et Rue Sœur Goby : appel à projets Voirie du Conseil Départemental de la Côte d'Or</u>

Le Maire rappelle que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques en lien avec le SICECO, rue Général Leclerc, rue Henri Cyrot, rue Sœur Goby et rue des Porches, la commune engagera un programme de réfection complète des trottoirs et des couches de roulement des voiries précitées. Conformément au devis reçu, le coût estimatif des travaux s'élève à 145 000 € TTC. Une consultation pour sélectionner un maitre d'œuvre est en cours de consultation pour être rendue le 10 décembre prochain.

Le Maire indique que ce projet de réfection peut être éligible à l'appel à projet Voirie du Conseil Départemental de Côte d'Or à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable au-delà de 33 000 € HT et dans la limite de 100 000 € HT de travaux.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, approuve le projet de réfection complète des trottoirs et des couches de roulement des rues du Général Leclerc et Henri Cyrot pour un montant estimé de 145 000 € TTC, décide l'inscription des crédits nécessaires à la section Investissement du Budget Primitif 2021, sollicite le Concours du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre de l'appel à projet Voirie et de l'appel à projet répartition du produit des Amendes de Police, s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, précise que les travaux portent sur des voies communales, autorise le Maire à valider et à signer tous les différents documents liés à ce dossier d'appel à projets.

<u>Travaux d'aménagement et de réfection du Bâtiment technique situé 4 rue du Clos Chameroy à SAVIGNY les BEAUNE : appel à projets Patrimoine Communal du Conseil Départemental de la Côte d'Or et Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat</u>

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'acquisition du bâtiment situé 4 rue du Clos Chameroy à SAVIGNY les BEAUNE dans le but d'y installer les services techniques.

Plusieurs travaux doivent être réalisés dont l'installation d'une porte sectionnelle, le remplacement de fenêtres, d'huisseries avec des travaux de gros œuvre, de maçonnerie, des mises aux normes des installations de plomberie, chauffage, électricité. Le montant des travaux est estimé à 20 500 € HT. Le Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de son appel à projet Patrimoine communal peut aider les collectivités au titre de ces travaux à hauteur de 30 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € HT. Cet aménagement peut également être subventionné par l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 20 à 40 %, sachant que le montant total des subventions allouées ne doit pas être supérieur à 80 %.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, approuve le projet d'aménagement et de réfection du bâtiment situé rue Clos Chameroy pour un montant estimé à 20 500 € HT, décide d'inscrire cette somme à la section Investissement du budget primitif 2021, décide de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet Patrimoine communal à hauteur de 30 % de la dépense plafonnée à 100 000 € HT, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, à hauteur de 40 % maximum, autorise le Maire à valider et à signer tous les différents documents liés à ce dossier et notamment le plan de financement.

Le Maire indique que la Mairie est souvent sollicitée et démarchée par des entreprises pour l'installation de toitures photovoltaïques. Une réflexion est à mener sur ce bâtiment, de plus il convient de noter si le bâtiment est classé amianté ou pas. Dans le cas où le bâtiment serait classé amianté, le coût de l'installation de la toiture photovoltaïque serait amoindri.

Création de columbariums au cimetière communal : appel à projets Village Côte d'Or du Conseil Départemental de la Côte d'Or

Le Maire informe l'Assemblée qu'un projet d'aménagement de columbariums a été étudié et proposé par la Commission Cimetière. Ce projet a été chiffré par la Société GRANIMOND pour un columbarium de 7 cases et un columbarium de 3 cases, pour un montant estimatif de 12 800 € HT rendu posé.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre de son appel à projet Village Côte d'Or peut aider les collectivités au titre de ces travaux à hauteur de 50 % plafonné à 5 000 €.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, approuve le projet d'aménagement de columbarium au sein du cimetière communal pour un montant estimé à 12 800 € HT, décide d'inscrire cette somme à la section investissement du budget primitif 2021, décide de solliciter le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet Village Côte d'Or à hauteur de 50 % avec un plafond de subvention à 5 000 €, atteste de la propriété communale, autorise le Maire à valider et à signer tous les différents documents liés à ce dossier et notamment le plan de financement.

3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Compte rendu des instances délibérantes

Le Maire indique que le Bureau Communautaire du 3 décembre dernier s'est déroulé à MEURSAULT, commune accessible par la véloroute, dotée d'un camping et de plusieurs indépendants du corps médical (médecins, kinésithérapeutes, orthophoniste, 25 associations…). Au cours de cette séance, deux dossiers de cessions de terrains en ZAC du PRÉ FLEURY (CHASSAGNE MONTRACHET et CHAGNY) et en ZAC des NOIROTS (CHAGNY) ont été abordés parmi les différents points.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le lundi 14 décembre 2020.

Le maire fait un point sur les travaux de la fibre optique opérés sur la Commune notamment route de Beaune, les administrés pourraient être raccordés dans les six mois à venir. Pour certains quartiers, le raccordement sera enfoui. Dans l'état actuel, le seul opérateur à proposer le raccordement de la fibre est Orange.

Pour le projet périscolaire de la Communauté d'Agglomération sur la Commune, le retour des esquisses des trois architectes sélectionnés est prévu le 20 Janvier prochain, s'en suivra l'analyse des projets pour une décision au cours de l'été 2021.

4 - QUESTIONS SCOLAIRES

Le Maire indique que le prochain Comité syndical se déroulera le mercredi 16 décembre 2020.

Avec la période de crise sanitaire actuelle, plusieurs manifestations n'ont pu avoir lieu comme les rencontres intergénérationnelles, les chants de Noël… la vente de sapins a néanmoins eu lieu et la venue du Père Noël s'organisera différemment, présent à l'école le vendredi 18 décembre au matin en deux temps : maternelle et CP et ensuite le primaire.

La période estivale a été propice à la réhabilitation de deux classes de maternelle.

La Commission du Personnel a eu lieu le 25 novembre dernier, il est à noter une bonne ambiance.

5 - ARTICLE L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.



6 - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Point sur le projet de Complexe sportif

Une rencontre avec l'équipe d'architectes se tiendra à la SUM le mercredi 16 décembre 2020 à 16 H en présence des techniciens de la plateforme ressources de la Communauté d'Agglomération. Le projet rendu est à revoir en tenant compte d'une superficie amoindrie et d'un budget à la baisse, afin de se rapprocher au mieux du budget retenu initialement.

Les hauteurs du projet devront être rationalisées. Une réunion avec les élus début de l'année prochaine sera programmée afin de rencontrer l'équipe d'architectes.

Point sur le projet de maison de santé

A la question posée de prendre le même architecte pour le projet de maison de santé que celui de la SUM, les éléments de réponse apportés sont les suivants : un projet est sportif, le second est de santé, il convient de prendre des architectes dont les expériences sont dans les domaines de compétences appropriés, de plus il conviendra afin de répondre à la règlementation des marchés publics, de passer une nouvelle consultation pour la maison de santé.

Le Maire indique que le Pays Beaunois aide les collectivités pour élaborer le projet et préparer les dossiers de demande de subventions.

Une réunion se tiendra le jeudi 17 décembre à 19 h 30 avec les représentants du Pays Beaunois et les référents médicaux afin d'avancer sur ce projet et étudier l'impact d'un projet de santé commun ou d'une maison de santé sans projet.

Au cas présent, trois solutions se distinguent :

Une maitrise d'ouvrage 100 % commune avec location aux professionnels, une maitrise d'ouvrage 50 % commune avec location et 50 % professionnels de santé avec vente de lots, et une maitrise d'ouvrage 100 % privé pour vente de lots.

La commune apporterait la voirie, le parking et les réseaux.

Projet d'aménagement d'une piste cyclable

Le Maire indique que le projet sous maitrise d'ouvrage intercommunale, est bien lancé. Un programme avec un projet est présenté à la Région dans le cadre du plan de relance Etat-Région.

Ce projet d'un montant estimatif de 790 000 € HT pourrait se voir attribuer une aide de 80 % au titre du plan d'accélération à l'investissement régional, laissant à charge de la Communauté d'Agglomération un estimatif de 158 000 €.

La consultation pour l'attribution d'un marché de maitrise d'œuvre pourrait se tenir en février 2021 pour une fin de travaux en juin 2022.

Actuellement, dans le cadre du plan de relance de l'économie, les maisons de santé ont le vent en poupe des subventions.

Divers

La visite de Mme la Sous-Préfète ayant été annulée le 18 novembre dernier, il conviendra de prendre l'attache de son secrétariat pour un nouveau rendez-vous sur la commune lui permettant de prendre connaissance des équipements et projets communaux.

Du fait de la crise sanitaire, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année.

Rappel des dates pour les colis de Noël :

Mercredi 16 décembre à partir de 14 h préparation

Vendredi 18 et samedi 19 décembre distribution.

La distribution dans les maisons de retraite cette année sera simplifiée, aucune visite dans les chambres, et les colis seront déposés dans une salle ou sas d'accueil.

Les cartes de vœux seront distribuées avec à l'intérieur deux masques par foyer.

Camping : plusieurs élus présents constatent le manque d'entretien du camping (feuilles non ramassées, tente abandonnée… Il conviendra d'organiser une réunion soit en visio soit physique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de clore cette séance. La séance est levée à 20 h 30.

Compte-rendu du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRÉSENTS : Sylvain JACOB, Jean-Paul BAILLY, Agnès MATÉOS, Serge DEMOUGEOT, Sophie BIZE, Quentin TROLAT, Emmanuel GAILLARDIN, Annick CHAUVENET, Dominique FÉVRIER, Blandine GRAS, Nathalie BOUCHER QUIRANTES, Mathieu RADEK, Catherine ZIVI

ABSENTE EXCUSÉE : Jean-Jacques GIRARD (donne pouvoir à Annick CHAUVENET), Eudeline PAVELOT (pouvoir à Catherine ZIVI).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel GAILLARDIN

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H 00.

M. le Maire énonce les absences excusées de Jean-Jacques GIRARD qui a donné pouvoir à Annick CHAUVENET et d'Eudeline PAVELOT, pouvoir donné à Catherine ZIVI.

Il demande une ou un élu pour être secrétaire de séance, Emmanuel GAILLARDIN se propose.

Après lecture, le Procès-Verbal de la séance du 8 Décembre dernier présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, il présente à l'Assemblée Mme POTHIER, stagiaire à la mairie dans le cadre de la formation régionale de parcours de secrétaire de Mairie.

Il tient à remercier Nathalie QUIRANTES, qui en lien avec la Mairie, a fait le relais entre Mme SAGE, centenaire savignienne, sa cousine et sa sœur. Des nouvelles téléphoniques ont pu être organisées entre cette centenaire et sa sœur, placée en EPAHD dans la région lyonnaise. Outre ces appels téléphoniques, des courriers arrivent en mairie pour Mme SAGE que Nathalie prend le temps de lui lire à domicile. Des lettres écrites par Nathalie et des photos ont pu être adressées en réponse à sa sœur.

M. le Maire profite de cette information pour annoncer que M. BAERT du service social du Conseil Départemental a, lors d'un entretien, sollicité la mairie pour le prêt d'une salle afin de mettre en place des permanences. L'assistance sociale en charge de notre secteur, Mme ROUBA, pourrait donc recevoir des administrés deux fois par mois pour les aider dans leurs démarches administratives, la gestion de leur budget, le soutien à l'éducation des enfants… Un très bon relais de notre Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire fait part à l'assemblée des remerciements des familles de Mme Annie GAILLARDIN, de M. Eric PERRON, de M. Pierre GUILLEMOT et de Mme Eliane TERRAND, décédés.

1 - PERSONNEL

- Droit à la formation des élus et fixation des crédits affectés

M. le Maire indique à l'Assemblée que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions de conseillers municipaux. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres et déterminer les crédits ouverts à ce titre.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Depuis le 1er janvier 2016, les dépenses de formation des élus ne peuvent être inférieures à 2 % ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités de fonctions pouvant théoriquement être allouées aux conseillers, ainsi le montant de la dépense pour la Commune doit être compris entre 1 221 € et 12 209 €.

Les frais de formation comprennent les frais de déplacement (frais de transport, frais de séjour hébergement et restauration), les frais d'enseignement, la compensation de la perte éventuelle de salaire justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction, donc soumise à la CSG et CRDS.

M. le Maire demande aux élus de réfléchir sur les domaines de formation qui pourraient leur convenir, tels que la révision du Plan Local d'Urbanisme, le maintien de la vitalité d'un centre bourg par le commerce de proximité, le budget...).

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, adopte la proposition de M. le Maire, inscrit la somme de 1 500 € au chapitre 065 du Budget primitif 2021, autorise le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune par les élus au Conseil municipal.

- Création d'un emploi permanent à temps complet pour le service technique

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

De ce fait, afin de renforcer le service technique qui souffre de l'absence de deux agents, l'un placé en disponibilité d'office pour raison de santé, et le second placé en disponibilité pour convenances personnelles, le maire propose de créer un emploi permanent, de catégorie C, à temps complet, à compter du 1er mars 2021 pour des missions de voirie, de manutention, de maintenance générale des bâtiments et édifices publics. A ce titre, l'agent devra posséder le permis C et le CACES 4 si possible.

Le maire précise que cet emploi est accessible aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Adjoint Technique Principal soit 1e classe, soit 2e classe avec une expérience professionnelle convaincante.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire et pour les besoins de continuité du service, le maire indique que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un titulaire. En cas de recours à un agent contractuel, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment, il sera recruté sur un grade d'Agent Technique Principal de 2e classe avec une rémunération selon son expérience comprise entre l'indice brut 380 et 486.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, adopte la proposition de M. le Maire de créer un emploi permanent à temps complet pour le renfort du service technique, décide de modifier le tableau des effectifs en ce sens, décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2021, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- FINANCES

- Réfection complète des sanitaires du Caveau communal : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une délibération avait été actée lors de la séance du 9 juin 2020 approuvant les travaux de réfection complète des sanitaires du caveau communal et des toilettes publiques situées au centre bourg. Le montant estimatif des travaux pour la réfection des toilettes du caveau communal avait été sous-estimé.

De ce fait, M. le Maire propose au Conseil d'approuver les travaux complets de réfection des sanitaires du caveau communal répondant aux normes de sécurité et d'accueil du public (sanitaires, plomberie, chauffage, carrelage menuiserie, ventilation, électricité, peinture, …) dont le devis est estimé à 47 615 € HT. Il indique que ces travaux peuvent faire l'objet de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) – catégorie Bâtiments et Equipements communaux à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**, approuve le programme de travaux présenté par M. le Maire dont le montant est estimé à 47 615 € HT, autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- PATRIMOINE

- Délégation du maire pour la signature d'actes d'urbanisme

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est tenu d'exercer pleinement sa compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. Cependant, lorsque le maire se trouve dans le cas prévu à l'Article L 422-7 du Code de l'Urbanisme stipulant que « si le Maire ou le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou de l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Dans ce cas précis, une délégation de signature du maire à un Adjoint ne suffit pas. Un autre membre doit être désigné par une délibération expresse du Conseil afin de signer tous les documents d'urbanisme liés à la vente par M. JACOB de la parcelle AB 122.

Après appel à candidature, Mme Catherine ZIVI se propose.

Le Conseil Municipal, **après avoir décidé de voter à bulletins secrets**, et **après en avoir délibéré, par 14 voix Pour**, M. JACOB ne prenant pas part au vote, décide de désigner Mme Catherine ZIVI pour signer les documents d'urbanisme liés à cette transaction.

Révision du Plan Local d'Urbanisme et Création d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 13 novembre 2006 et doit donc faire l'objet d'une procédure de révision afin d'intégrer les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Agglomérations de BEAUNE et de NUITS St GEORGES et du Programme Local de l'Habitat et le Plan Climat Energie Territorial -PCET- de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Il est également nécessaire de prendre en compte dans cette procédure de révision, les différentes lois : Loi Grenelle de l'Environnement, la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique et au Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Le maire rappelle que la procédure de révision avait été lancée en 2011 et arrêtée par décision du Conseil Municipal en 2015.

Le conseil saisi en novembre 2017 avait prescrit à nouveau la révision du PLU, fixé les objectifs de cette révision et les modalités de concertation.

En octobre 2019, en préambule du conseil municipal, l'Architecte des Bâtiments de France avait présenté le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (ex AVAP) qui pourrait compléter le PLU. A l'échelle communale, ce PVAP traduirait un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixerait les règles d'aménagement. Ainsi le PLU serait complété dans le cadre de la valorisation du bâti de la commune dans le respect du développement durable, et permettrait d'établir un règlement entre la Collectivité et l'Architecte des Bâtiments de France sur les techniques de construction, de matériaux, le mode de circulation au sein du village, la création d'espace public… L'AVAP serait donc un outil de communication et d'harmonisation des règles de construction pour les savigniens.



Après avoir entendu l'exposé du maire, **le Conseil Municipal**, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** décide la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune assortie d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), charge le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la délibération notamment les mesures de publicité, charge un voire deux Bureaux d'Etudes spécialisés en urbanisme afin de réaliser les études nécessaires à la révision du PLU et à la création d'un PVAP, lesquels seront désignés après concertation, autorise le maire à signer tout document notamment contrat, avenant ou convention de prestations concernant ce dossier, à solliciter l'Etat pour une compensation financière et décide d'inscrire les crédits destinés au financement des études pour la révision du PLU et la création d'un PVAP au Budget Primitif 2021.

Transfert de la parcelle AB 124 à la Communauté d'Agglomération

Le Maire rappelle que sur la parcelle AB 124 est installé le réservoir d'eau géré par VEOLIA pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud qui a la compétence eau potable.

De ce fait, il conviendrait de transférer cette parcelle à l'EPCI afin de régulariser réglementairement ce dossier. Or, la Communauté d'Agglomération a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas être propriétaire de parcelle, ainsi ce dossier est donc annulé. Aucune décision n'est prise sur un éventuel transfert de cette parcelle qui reste communale.

4 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION- Compte rendu des instances délibérantes

Le Maire indique que le Bureau Communautaire du 21 janvier dernier s'est déroulé à LEVERNOIS. De nombreux dossiers sur la cession de terrains dans plusieurs zones d'activités étaient à l'ordre du jour.

Il indique également qu'était présenté un dossier de groupement de commandes pour la fourniture de chèques cadeaux et chèques déjeuner. Si des communes sont intéressées par ce groupement, après attribution du marché prévue en avril, elles pourront rejoindre ce groupement par avenant en prenant une délibération.

Le Conseil communautaire a eu lieu le lundi 14 décembre 2020, sans dossier particulier.

5 - QUESTIONS SCOLAIRES

Aucune information particulière.

6 - ARTICLE L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, objet de l'Article L2122-22 du CGCT.

7 - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Devenir du Camping

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Camping, propriété communale est en gestion sous contrat de Délégation de Service Public sous forme de concession depuis le 22 janvier 2018 pour une durée de 16 années. Cette durée est justifiée par les investissements à réaliser selon un programme pluriannuel.

Or à ce jour, le délégataire n'a pu réaliser l'ensemble des investissements prévus en 2018 et en 2019. De ce fait, il se pose la question de la continuité de la gestion du camping.

La Commune a été saisie par le délégataire par courrier souhaitant interrompre à l'amiable le contrat de délégation de service public du camping du fait d'évènements personnels et d'une baisse sensible de la fréquentation liée à la crise sanitaire traversée actuellement.

Par ce même courrier, le délégataire sollicite l'exonération des loyers 2020 et 2021 et propose à la commune le rachat par forfait du matériel du camping.

Après avoir entendu l'exposé du maire, **le Conseil Municipal**, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,** décide d'accéder à la demande du délégataire, à savoir l'exonération des loyers 2020 et 2021, prend acte du souhait du délégataire d'interrompre à l'amiable le contrat de Délégation de Service Public.

Un constat d'huissier sera programmé et la Commission Camping se réunira le mercredi 17 Février à 18 H afin de mener une réflexion soit sur la vente du camping, soit une remise en Délégation de Service Public, soit une gestion communale avec une prise en charge de l'investissement.

Projet de Pump Track

Le maire indique qu'une présentation d'un projet de Pump Track a été réceptionnée en mairie, avec une zone skate park. Ce projet pourrait s'intégrer sur le site de la Combe Vautheloy avec la création d'un Terrain multi sport, une zone de cross Fit et l'aménagement d'un sentier piétonnier reliant le centre du village.



Etude de l'impact acoustique de l'Autoroute A6 sur la commune de SAVIGNY les BEAUNE

Le Maire indique que la Société APRR sollicite la commune pour l'installation d'un écopont. La position des élus savigniens serait de faire de cet éco pont un pont anti bruit. Suite aux échanges avec la Société des Autoroutes, le niveau de bruit n'est pas suffisant pour envisager la construction d'un mur anti-bruit.

De ce fait, un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser une étude de l'impact acoustique de l'Autoroute A6 sur la Commune. La nécessité de cette étude permet d'avoir un niveau de bruit reconnu et d'appuyer la préconisation d'un mur anti bruit. Ce coût de cette étude sera inscrit au Budget 2021.

Programme de déchets sauvages

Il est signalé un dépôt de déchets sauvages en contrebas de l'ancienne route de Bouze sur une parcelle privée. Il sera procédé à une surveillance par caméra en vue d'une verbalisation.

PANIER SYMPA

Le maire indique que Marie-Hélène BIZE va faire valoir ses droits à la retraite le 31 octobre prochain, après 15 années passées au service du commerce local qu'est l'EPICERIE. Un article est inséré pages 42 et 43 en vue de la reprise de l'Epicerie mais également du Pavillon des Vignerons.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de clore cette séance. La séance est levée à 22 h 00.

Travaux d'enfouissement Rue Général Leclerc







Tous les réseaux ont été enfouis concernant la Rue Général Leclerc.

Les entreprises sont actuellement en train d'enfouir les réseaux de la Rue Sœur Goby.
Dès que ces travaux seront achevés, ils continueront Rue des Porches et Rue Henri Cyrot.

Les amis des écoles





Malgré la crise sanitaire l'Association Les Amis des écoles poursuit ses actions.
La traditionnelle vente des sapins de Noël a eu lieu en fin d'année avec la vente de 152 sapins.

Début février ont été livrées les commandes de fromages et charcuteries pour un montant total de vente de 5 000 €.

Les bénéfices récoltés permettront de financer de nombreux projets proposés par l'équipe enseignante dynamique et investie de l'école Pierre Lebreuil ainsi que le financement de jeux et matériels pédagogiques.

Remportant un grand succès chaque année, la vente des grilles de loto pour la fête des mères sera maintenue cette année dans le respect des mesures sanitaires.



Distribution des colis de Noël



Le Centre Communal d'Action Sociale a distribué 103 colis à nos aînés de 80 ans et plus.

La commune compte 66 personnes seules et 15 couples résidant à leur domicile.
22 colis ont également été distribués à nos anciens Savigniens et Savigniennes résidant en maison de retraite.

Nous remercions les commerçants de Savigny et l'association Les Papillons Blancs pour les produits locaux composant les colis, ainsi que les écoliers pour la confection des cartes de Noël.

Un grand merci aux bénévoles pour avoir donné de leur temps pour confectionner et distribuer les colis de noël à nos anciens.



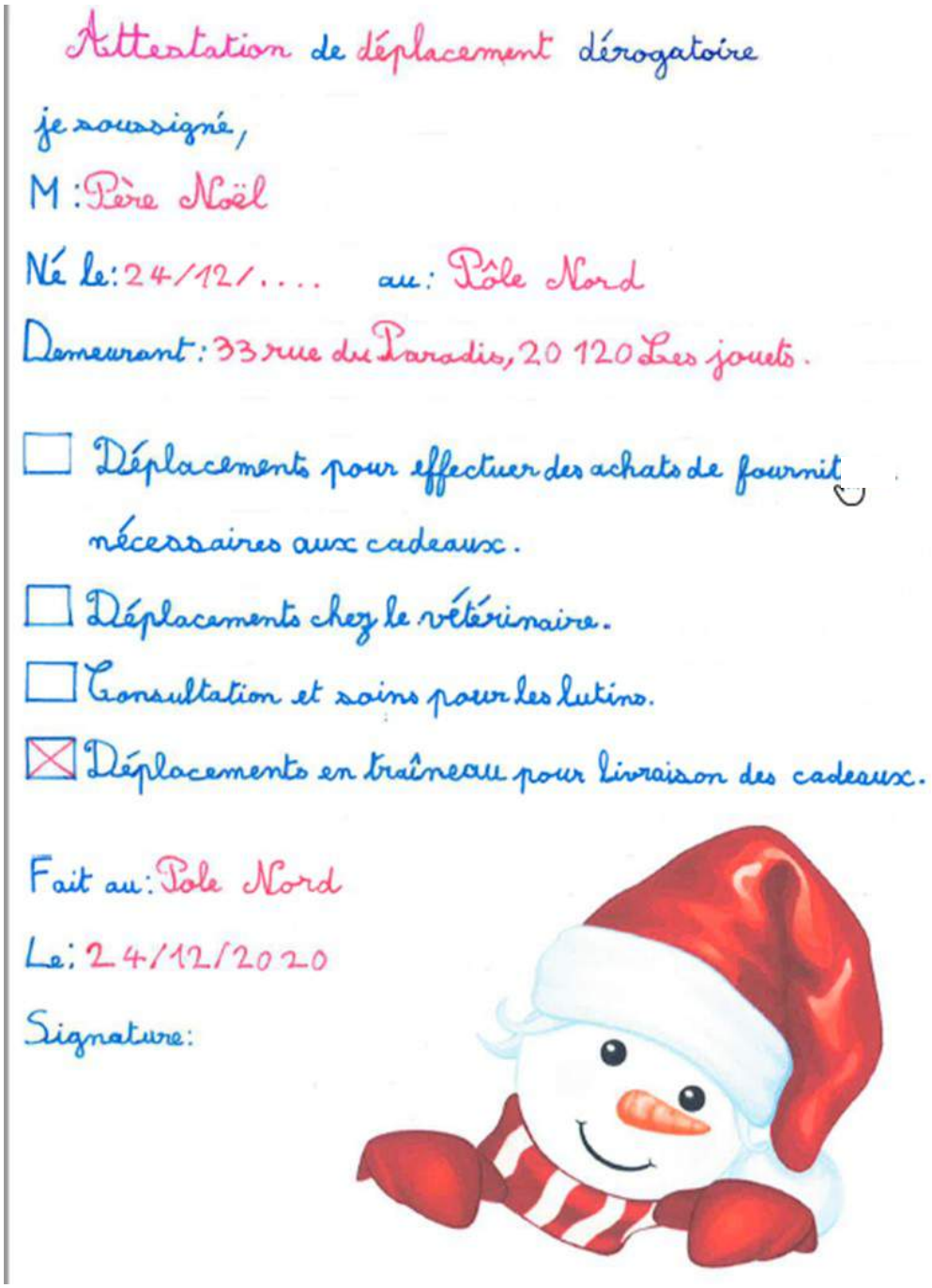
Lettre au Père Noël savignien…

Plus de 200 lettres ont été déposées dans la boîte aux lettres du Père Noël, située dans la cabane du 34 rue de la Tope Fermée, toutes ont obtenu une réponse.

Le Père Noël savignien a toujours de jolis messages et cette année, nombreux ont été les enfants à s'inquiéter pour lui, en lui demandant de prendre soin de lui et qu'il fasse attention au Coronavirus.

Quel bonheur pour le lutin du Père Noël de l'aider à rédiger les réponses. Réponses destinées principalement aux enfants de Savigny mais également à de petits alsaciens, bordelais, parisiens et même une lettre est partie aux Etats Unis, vers la petite Madeline.

Une enfant lui a même envoyé une attestation de déplacement……



Attestation de déplacement dérogatoire

je soussigné,

M : Père Noël

Né le : 24/12/.... au : Pôle Nord

Demeurant : 33 rue du Paradis, 20 120 Les jouets.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournit nécessaires aux cadeaux.

☐ Déplacements chez le vétérinaire.

☐ Consultation et soins pour les lutins.

☒ Déplacements en traîneau pour livraison des cadeaux.

Fait au : Pole Nord

Le : 24/12/2020

Signature :

Voici quelques extraits de lettres :

« Cher Père Noël, si tu m'apportes des cadeaux qui fonctionnent avec des piles, s'il te plaît, apporte-moi des piles ! ».

« Bonjour cher Père Noël, j'ai essayé d'être sage mais je n'y suis pas tout le temps arrivé. J'espère que j'aurai des beaux cadeaux. Gros bisous Père Noël. »

« …je voudrais que le corona minus « disparesse » »

« …dans l'enveloppe, je vous offre la recette des cookies de ma maman »

« …j'espère que tu vas bien et que tu pourras passer malgré le confinement…… Je te fais une attestation de déplacement pour m'apporter des cadeaux…. »

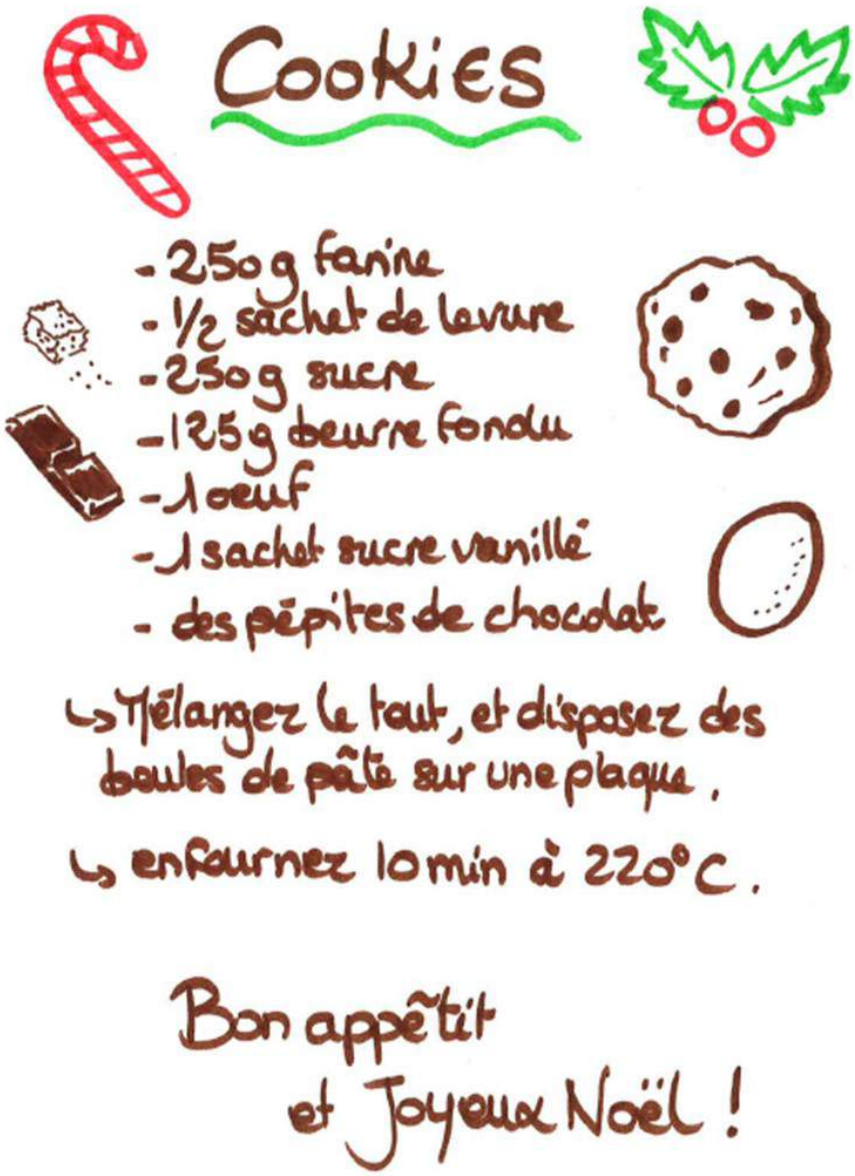
« …. j'ai aussi cousu des masques en tissus pour toute la famille…..j'aimerai bien tuer les pangolins et allers à l'école sans masque !! »

« …. Et toi ça va bien ? Tu habites où ? Tu as fait une liste toi pour Noël ? C'est St Nicolas qui t'apportera des cadeaux ? Si jamais tu es malade le soir de Noël avec mon copain Léonard on fera la distribution des cadeaux à ta place. »

« ….. j'espère que tu n'as pas attrapé la Covid ! fait bien attention et lave toi les mains et mets ton masque, le docteur Didier dit que les lutins n'attrapent pas le virus ?? est-ce que c'est vrai ? »

« …. j'ai été sage cette année. Prends soin de toi. Je t'aime »

« …. Je t'aime et je t'attends, je te donnerai mes tétines pour les autres enfants… »



« …. Pour 2021, nous avons déjà fait le vœu qu'il n'y ait plus de coronavirus. On veut le voir à la poubelle !!! Pour pouvoir profiter de nouveau de notre famille sans crainte et plus souvent…. »

Chaque lettre est touchante et chacun y va de son petit mot d'affection ou de son petit cadeau, comme des jolis dessins, une papillote, un scoubidou, et même une tétine dans l'enveloppe.

A l'année prochaine, et prenez tous bien soin de vous et de vos proches.

Le Père Noël Savignien

Passage du Père Noël







Le Père Noël a rendu visite vendredi 18 décembre 2020 à tous les écoliers de l'école Pierre Lebreuil. Il a pu leur distribuer des friandises, quelques cadeaux et bien sûr donner les derniers conseils de sagesse pour les derniers jours avant Noël.





Saint Vincent



Afin d'éviter la propagation du virus, un petit nombre de viticulteurs s'est retrouvé pour célébrer la saint Vincent vendredi 22 janvier. Ils ont tout d'abord déposé une gerbe sur les tombes des viticulteurs décédés dans l'année (M. Guillemot).

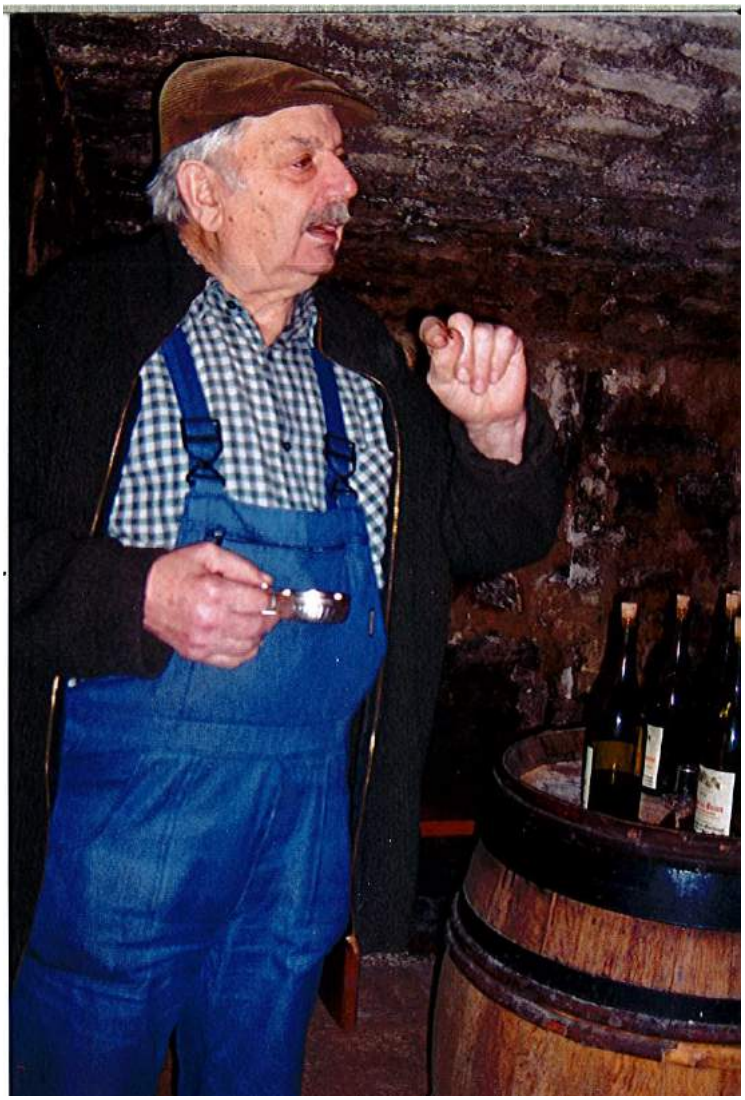
Puis ils sont allés chercher le Saint au domaine du Prieuré pour l'emmener au domaine Bize où le père Paillet est venu le bénir. Pas de repas cette année, tout cela est bien triste pour la profession.





Hommage à Pierre GUILLEMOT

La municipalité a souhaité rendre hommage à Pierre GUILLEMOT car il était une figure de notre commune.



Né en 1927 à Savigny, il a toujours voulu être viticulteur. Il a appris le métier auprès de Louis ECARD, viticulteur à Savigny en 1939-1940. A son retour de l'armée en 1947, il s'installe au domaine niché au cœur du village où il donnera son premier millésime, celui qui fait référence en Bourgogne.

Il remplacera son père en 1957, pour carillonner les baptêmes et mariages à l'église St Cassien jusqu'en 1986.

Il fera également partie de la fanfare du village, durant de nombreuses années en finissant par jouer de l'Hélicon et sera membre de la chorale paroissiale.

Marié en 1959 avec Liliane, ils eurent deux enfants, Jean-Pierre et Catherine.

Pierre GUILLEMOT s'est investi dans de nombreux domaines associatifs comme la Cousinerie ou encore le Syndicat Viticole et l'Association Foncière dont il fut le Président.
Pour l'anecdote, il s'est engagé dans de nombreux milieux mais n'aurait jamais pu être pompier car il avait le vertige. Impossible pour lui de monter à l'échelle.

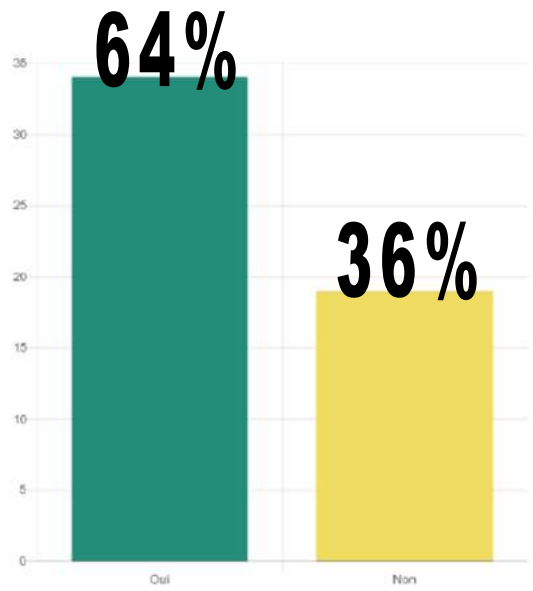
En 1996, grâce à sa personnalité il remplacera au pied levé l'acteur du film « Les Frères Gravet ». Expérience qu'il apprécia tout particulièrement.
Après cette distinction cinématographique, il fut reconnu pour son implication dans le monde agricole en étant promu au grade de commandeur du mérite agricole.

Nous nous souviendrons de lui pour la qualité de son accueil et le plaisir qu'il prenait en faisant déguster ses vins à ses visiteurs. Aujourd'hui, il peut être fier car le flambeau est transmis à son fils Jean-Pierre et la tradition est perpétuée par ses deux petit-fils Vincent et Philippe qui ont tous deux plaisir à partager la même passion de la dégustation.

Résultat du questionnaire

Lors du précédent numéro des échos, vous aviez trouvé un questionnaire afin de connaître vos attentes par rapport à la bibliothèque. Ce dernier a été distribué à toute la population et aux écoliers de l'école de Savigny. Nous avons dépouillé 60 questionnaires dont vous trouverez les résultats ci-dessous.

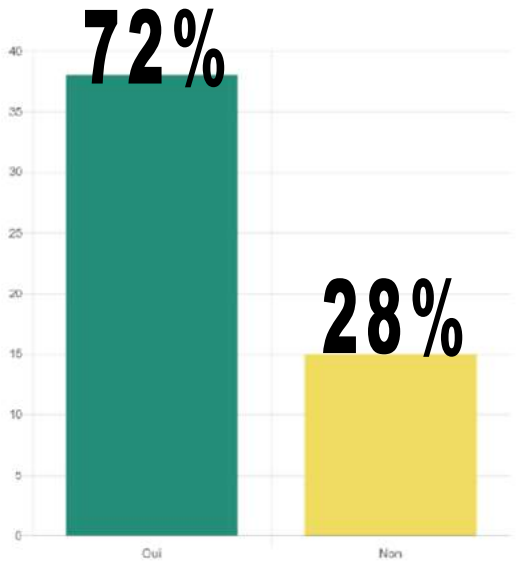
1) Seriez-vous intéressés par une ouverture de la bibliothèque le mercredi ?



64% des personnes désirent une ouverture le mercredi.

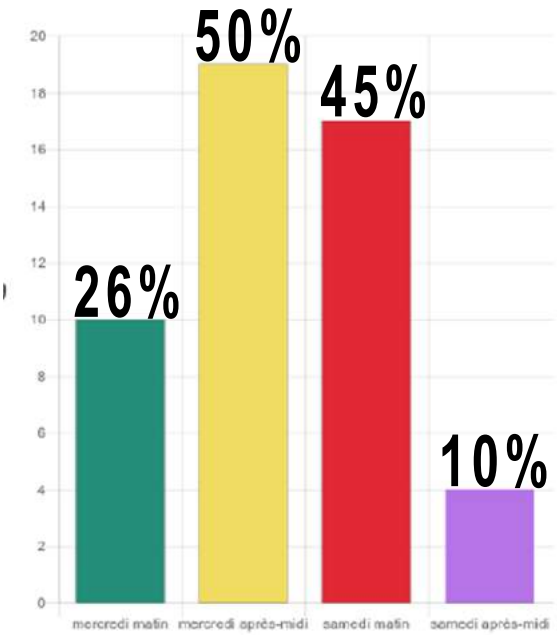
2) Si oui, à quel moment ?
79% des répondants souhaitent le mercredi après-midi.

3) Si la bibliothèque organisait régulièrement une lecture de contes, seriez-vous favorable ?



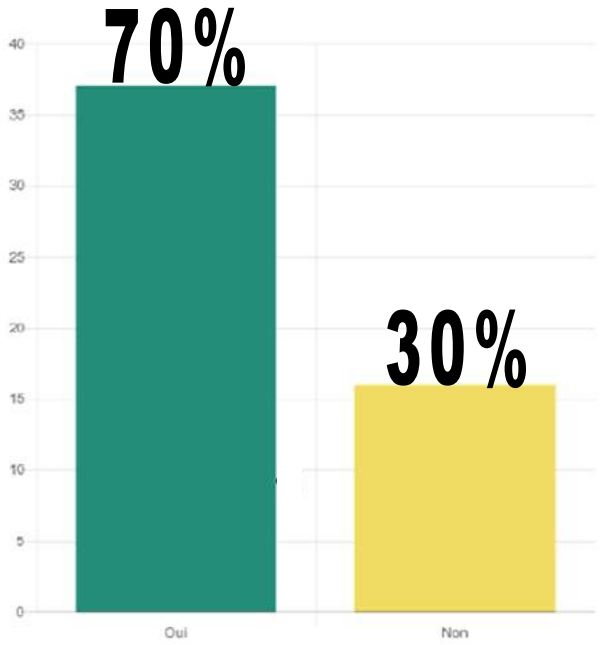
72% des personnes seraient intéressées par l'organisation régulière de lecture de contes.

Si oui, à quel moment ?
50% des répondants indiquent le mercredi après-midi et 45% indiquent le samedi matin.



4) Souhaiteriez-vous que la bibliothèque organise des activités, manifestations, soirées, animations, …?

70% des personnes souhaitent que des animations soient organisées.

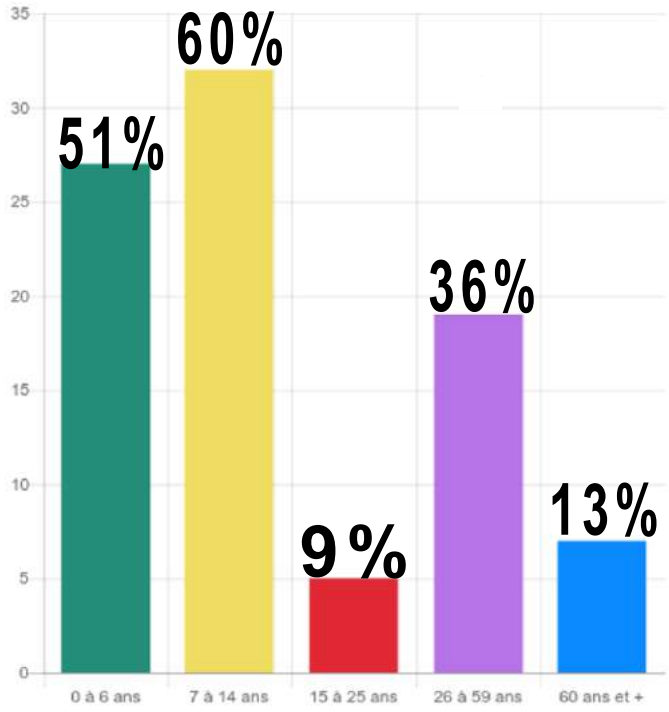


Si oui, lesquelles ?
Soirée jeux de société, soirée halloween, soirée ou activité à thème, animation carnaval, club de lectures, lecture de contes, concours de dessins.

5) Avez-vous des remarques, des suggestions afin d'améliorer la bibliothèque ?

Faire un rayon ludothèque, mettre en place une boîte retour de livres devant la bibliothèque (mentionné à plusieurs reprises), mettre des livres en avant avec des résumés pour aider à choisir, trier plus souvent les livres enfants.

Tranches d'âges :



Nous remercions toutes les personnes ayant pris le temps de répondre au questionnaire sur la bibliothèque.

Bibliothèque de Savigny-lès Beaune

Couvre-feu - Nouveaux horaires

Depuis le mardi 12 janvier et jusqu'à nouvel ordre, la bibliothèque a adapté ses horaires d'ouverture en raison du couvre-feu, comme suit :

Mardi de 16h00 à 17h30,
Jeudi de 16h00 à 17h30,
Samedi de 10h30 à 12h00.

Devenez Bénévoles



La bibliothèque a besoin de bénévoles supplémentaires pour assurer les ouvertures actuelles et une nouvelle permanence le mercredi.

Différentes missions et actions selon vos disponibilités (ponctuelles ou régulières) : accueil du public, rangement, couvrir les livres, achats, ….

Participez à la vie de la bibliothèque en rejoignant l'équipe de bénévoles.

Renseignements à la mairie :

2 Rue Vauchey Véry à Savigny Les Beaune

Tel : 03.80.21.51.21. Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com

Bibliothèque municipale

Exposition Jeux de société



Du 18 mars au 20 mai

À la Bibliothèque

De Savigny Les Beaune



WANTED

Dans le cadre de futures animations jeux à la bibliothèque, nous sommes à la recherche de jeux de société, de cartes,….

Si vous avez des jeux qui ne vous servent plus, ou qui vous embarrassent, ... venez les déposer à la bibliothèque ou à la mairie pour une seconde vie.

Merci pour votre participation et de votre générosité.

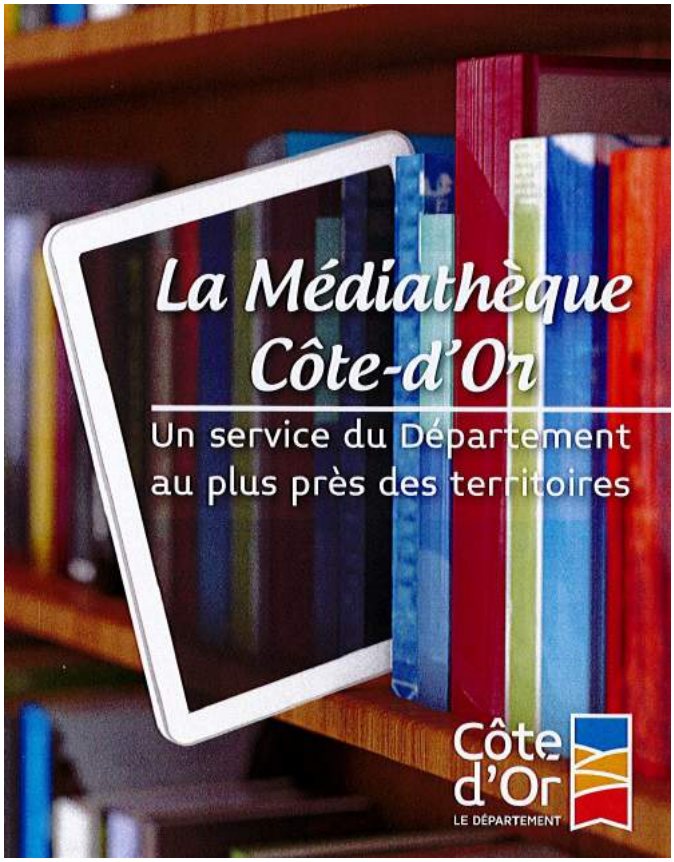




Médiathèque numérique

La médiathèque Côte d'Or a développé un service : la médiathèque numérique.

Si vous êtes adhérents au sein de notre bibliothèque de Savigny-lès-Beaune, **vous pouvez bénéficier de l'accès** des différents contenus proposé par la médiathèque numérique **gratuitement** 24h/24, depuis un ordinateur, un tablette ou un smartphone.





De nombreux contenus sont disponibles :

⇒ **des films, des court-métrages, reportages, séries** ;

⇒ **De la presse quotidienne** (Libération, Le Figaro, L'Humanité, La Croix, The New York Times, L'Opinion) ;

⇒ **De la presse magazine** (Paris Match, France Dimanche, L'Express, Art et décoration, 01 Net, Elle, Actuel, Armes de chasse, Alternatives économiques, Cosmopolitain, 4x4, Bike, Enduro, Le journal de Mickey, …) ;

⇒ **Du soutien scolaire** avec Bordas du CP à la terminale ;

⇒ **Des cours de langues** (anglais, espagnol, italien, allemand, néerlandais, français) ;

⇒ **Des formations informatiques** sur plus de 350 logiciels ;

⇒ **Apprentissage du code de la route** ;

⇒ **Des conférences sur l'art** ;



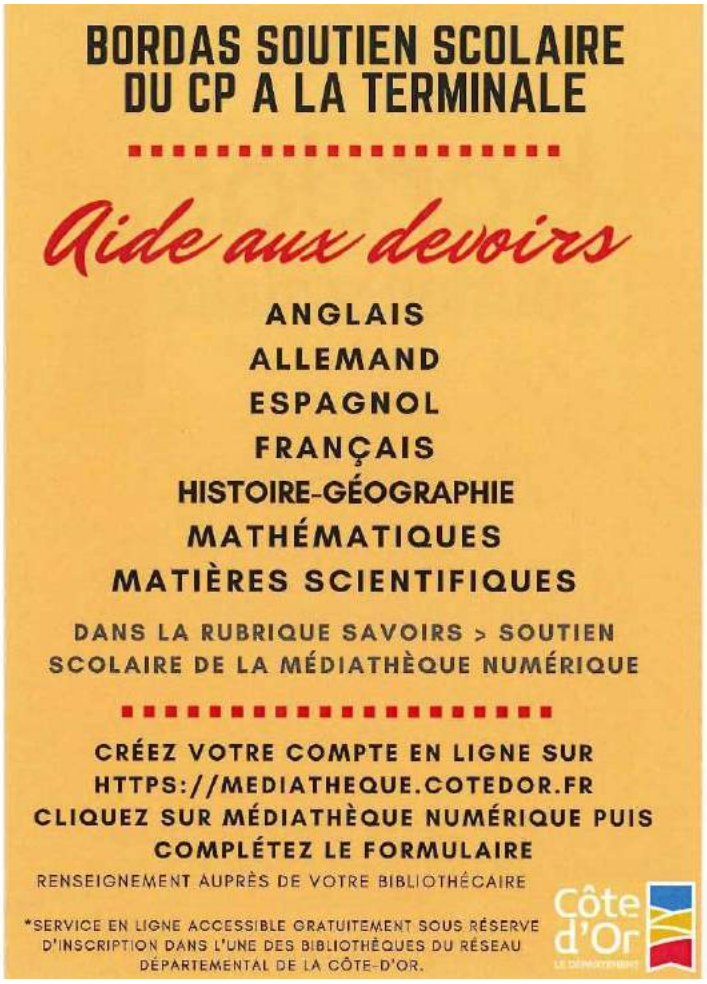
Vous souhaitez vous inscrire ?

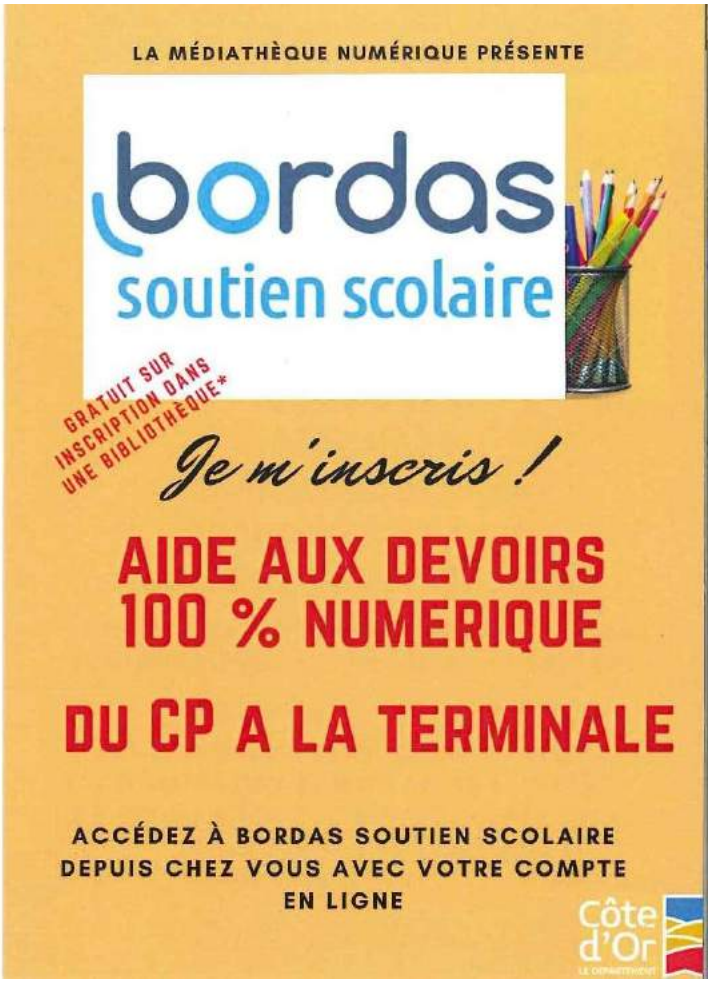
Il suffit de remplir le formulaire d'inscription et vous aurez accès à tous les contenus proposés.

Connectez-vous sur le site internet :

https://cotedor.mediatheques.fr

Cliquez sur **« Je me connecte »** puis sur **« Je m'inscris »** et remplissez le formulaire d'inscription *en notifiant que vous êtes inscrit dans une bibliothèque de proximité* et choisissez **« Savigny-lès-Beaune »**.





Une page se tourne



"Me voilà responsable de la Bibliothèque Populaire. Avant moi, Mme CHAUDAT a assuré cette fonction pendant 39 ans. A mon avis, j'aurai du mal à en faire autant ! "

Voilà ce que tu disais Lisette, il y a 20 ans quand tu as pris la responsabilité de cette bibliothèque "adultes" le 15 mai 2001.

Mais ce jour-là, ce n'était pourtant pas le début d'une grande aventure. Certes, tu n'as peut-être pas été responsable de la Bibliothèque Populaire pendant 39 ans, mais tu as tout de même œuvré pendant 40 ans au sein des 2 bibliothèques de Savigny qui, aujourd'hui, n'en font plus qu'une.

En effet, 20 ans auparavant, lors de la saison 1980-1981, Danièle MEGROT, alors institutrice et présidente du Foyer Rural, consciente de la nécessité de la lecture pour l'épanouissement des enfants, a eu à cœur de créer une bibliothèque enfantine au sein du Foyer Rural.

Et toi, en tant que parent d'élève et membre du bureau du FR, tu as tout de suite adhéré au projet et tu t'es investie pleinement et avec enthousiasme dans cette initiative pour le bien de la jeunesse.

La Bibliothèque Enfantine a été très dynamique. D'année en année, elle s'est agrandie, s'est enrichie grâce à ses donateurs, aux prêts gratuits de la Bibliothèque Départementale de Prêts et aux subventions de la commune et du Conseil Général. En prenant de l'ampleur, elle a dû changer plusieurs fois de local. Par la suite, nous étions quelques personnes qui avions choisi de t'entourer dans ce beau projet. Nous avons travaillé ensemble pour que la Bibliothèque Enfantine attire chaque année un grand nombre d'enfants.

Des expositions et animations " jeunesse " ont pu être créées grâce à ta motivation, ton dynamisme, ton dévouement et l'aide de tous les responsables bénévoles.

Je garderai en mémoire les bons moments que nous avons partagés lors de la mise en place de ces animations parfois ambitieuses mais enrichissantes. Et quelle satisfaction de voir la participation active des enfants et des parents !

Quand je me rendais chaque semaine à la bibliothèque avec les enfants de la maternelle, tu n'as pas hésité, pendant des années, à m'apporter ton aide et ton soutien en accep-

-tant de prendre un petit groupe pour un moment de conte. Tu étais toujours prête à apporter ton aide.

Tu avais un souhait : c'est qu'un jour les 2 bibliothèques (adultes et enfants) fusionnent pour n'en faire plus qu'une. Ton vœu s'est réalisé. Le début des années 2000 a alors connu un grand changement avec une nouvelle installation, une nouvelle organisation, un nouveau fonctionnement, de nouveaux bénévoles, puis un nouveau lieu, l'informatisation et une nouvelle gestion, non plus associative, mais municipale. Tout cela a demandé du temps et de l'énergie.

Le projet de construction de notre grande bibliothèque actuelle a démarré sous le mandat de Pierre LEBREUIL. Elle a été inaugurée sous le mandat de Jean-Michel MAURICE. Comme tu le disais et t'en réjouissais : " ***Savigny a maintenant une bibliothèque digne de ce nom.*** "



C'est vrai, notre village a la chance d'être doté d'une belle bibliothèque qui fait des envieux et s'enrichit au fil du temps. J'espère qu'elle aura encore de belles années devant elle et que les Savigniens ou autres villageois des alentours, anciens ou nouveaux lecteurs, continueront de la fréquenter. N'oublions pas pour autant que les responsables bénévoles donnent de leur temps pour que celle-ci fonctionne dans de bonnes conditions, n'est-ce pas Lisette !

Dans ce nouveau cadre, spacieux et agréable, le RAM (Relais Assistantes Maternelles) a pu aussi organiser des animations pour les tout jeunes enfants, une matinée par mois, en leur proposant des activités sensorielles variées et la découverte d'albums " 1er âge ".

Là encore, tu as répondu présente. Tu te rendais disponible et prenais plaisir à accueillir ces tout petits, voire ces bébés, accompagnés de leurs nounous ou de leurs parents.

La bibliothèque est un lieu de vie pour tous et le restera tant qu'il y aura des gens disponibles et motivés comme tu l'as été.

On peut dire que la bibliothèque a fait partie de ta vie !

Aujourd'hui, c'est certainement sans une certaine nostalgie que tu tournes la page et décides de cesser cette activité, ce qui est légitime. Je ne doute pas que tu resteras malgré tout une fidèle lectrice.

Tu as la plume facile, peut-être nous raconteras-tu avec tes mots à toi, toutes ces années passées au milieu des livres et partagées avec tant de personnes !

Je serai la première à te lire et à revivre en partie cette belle aventure humaine.

Un grand **BRAVO** et un grand **MERCI**, Lisette

pour ces 40 années de travail, d'investissement et de bénévolat au service du public.

M.O. Chapulliot

L'équipe municipale vous remercie vivement pour votre dévouement et votre investissement communal.

Concours de création de marque-pages

La commune de Savigny lès Beaune propose un concours de marque-pages pour la bibliothèque.

Ce concours est ouvert à tous (catégories enfants et adultes).

Le thème des marque-pages devra porter sur la commune de Savigny lès Beaune (patrimoine, manifestations, environnement, commerces, ….)

Format des marque-pages :
largeur : 4.5 cm et hauteur 19 cm.

Toutes les techniques sont autorisées (crayon de couleur, peinture, encre, collage, …).

Les gagnants (catégories enfants et adultes) seront récompensés et leur marque-pages imprimé et diffusé au verso de ceux remis pour le prêt de livres, auprès des lecteurs de la bibliothèque communale pendant un an.

Toutes les créations seront affichées à la bibliothèque.

Les marque-pages sont à déposer à la mairie de Savigny lès Beaune avant le 28 mars 2021 en indiquant vos nom, prénom, âge et adresse.

Les documents que vous venez d'emprunter sont à rendre pour le :

Horaires

Mardi : 16h00 à 19h00

Jeudi : 16h00 à 18h00

Samedi : 10h30 à 12h00

Prêts

Nombre de prêt :

5 documents par lecteur

Durée du prêt :

Nouveautés : 1 mois

Autres documents :

2 mois

Commune de Savigny-lès-Beaune

Bibliothèque municipale

Bibliothèque

Place de l'Eglise

21420 Savigny-lès Beaune

www.mairie-savignylesbeaune.fr

Tel : 03.80.21.52.14.

Courriel : bibliotheque.savigny-les-beaune@orange.fr

Offre d'emploi :
Agent des interventions techniques polyvalent



La commune recherche un agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural afin d'accomplir des missions telles que l'entretien des routes et chemins, l'entretien et réparation du mobilier urbain et bâtiments publics et le transport et la manutention.
Hiérarchiquement rattaché au Responsable des Services Techniques, vous rejoignez une équipe de 4 personnes.

Profil recherché :
Être titulaire du permis C

Les missions du poste sont :
1) Voirie:
Entretenir, réparer, nettoyer la voirie communale (travaux courants de consolidation des ouvrages)
Entretenir les chemins et accotements à l'épareuse
Assurer la gestion des systèmes d'évacuation des eaux pluviales
Participer à des opérations préventives et curatives de viabilité hivernale
Effectuer la maintenance de la signalisation verticale et éventuellement horizontale
Entretenir et réparer des regards, autres ouvrages de mobilier urbain
Assurer la propreté du village

2) Manutention :
Chargement et déchargement de camions en rapport avec l'activité de gestion des voiries
Manutention et transports de matériels, mobiliers, fournitures utilisées pour les manifestations, festivités

3) Bâtiments publics :
Participer à l'installation des illuminations
Maintenance générale des bâtiments

4) Participation au fonctionnement du service technique en renfort ponctuel de l'équipe :
Espaces verts : tontes, débroussaillage, dégagement d'arbres à la tronçonneuse,…
Remplacer et travailler en équipe dans différentes missions quotidiennes
Réparation ponctuelle du matériel

Durée de travail : 35h/ semaine
Poste à pouvoir : 1er mars 2021
Date limite de candidature : 25 février 2021

Candidature : Lettre de motivation et CV à envoyer à la mairie de Savigny Lès Beaune par courriel ou voie postale.

Contact :

Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com

Adresse : 2 Rue Vauchey Véry
21420 SAVIGNY lès BEAUNE

Résultats du concours Land Art

Lors du dernier numéro des échos, nous vous proposions un concours de Land Art sur le thème de Noël avec deux catégories (enfants et adultes). Veuillez trouver les créations des heureux gagnants.

Catégorie enfants



Jeanne GIRARD 5 ans

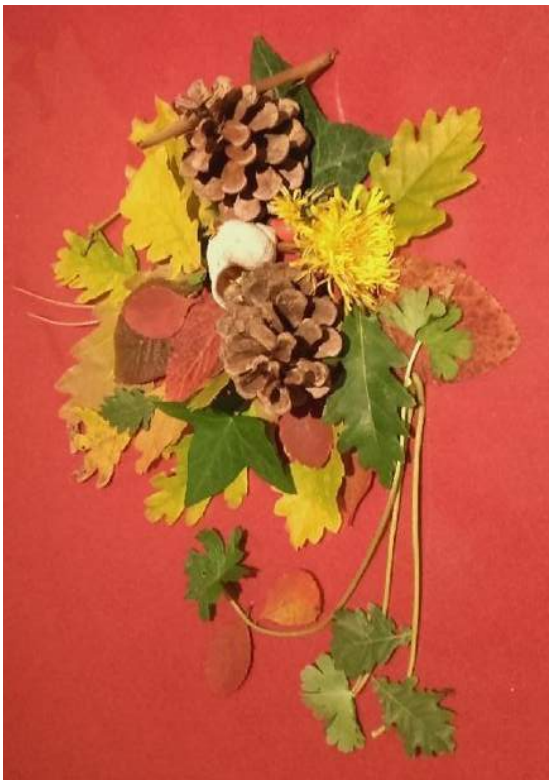


Suzon BERTHIAUX 6 ans



Georgie BERTHIAUX 10 ans

Catégorie adultes



Aleth TURPIN



Muriel BERTHIAUX



Francine DEMOUGEOT

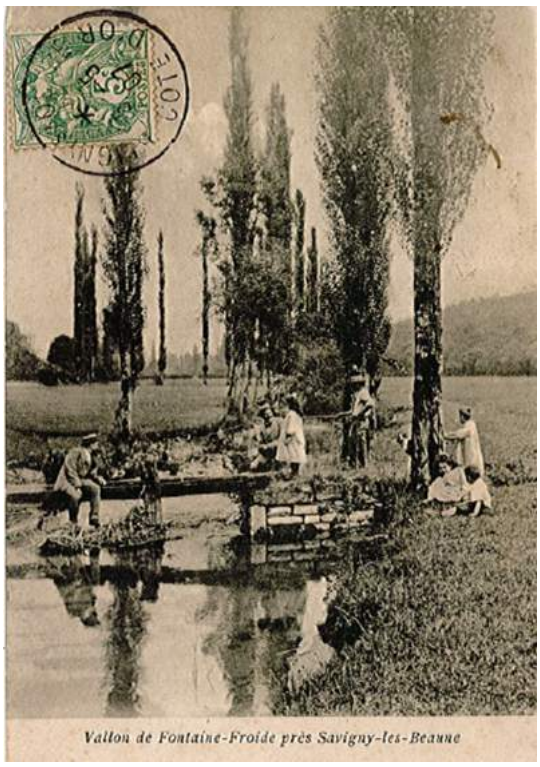


Marie-Noëlle CONTANT

Les heureux gagnants sont invités à passer en mairie à partir du 15 février, afin de retirer leur récompense. Nous vous remercions pour votre participation.

Fontaine Froide





En remontant le cours du Rhoin nos pas nous guident sur ce long chemin entre bois et prés.
Chemin faisant, notre regard empreint de curiosité, se fixe sur cette bâtisse posée au creux de Fontaine Froide embellie par la mise en scène paysagère, de son propriétaire actuel.

Qu'en était-il autrefois ?



Extrait du livre « Monographie de la commune de Savigny lès Beaune » :

« Mais, nous ne saurions terminer cet exposé sur Fontaine Froide sans parler de la construction un peu hétéroclite, élevée en 1860 près de la source et derrière la Maison du Garde, par le propriétaire d'alors, le délicat poète, Simon Gauthey.
Il avait rassemblé des morceaux de sculptures de différentes époques, qu'il fit encastrer dans un nouveau bâtiment considéré comme pavillon ou rendez-vous de chasse.



On y remarque une stèle gallo-romaine représentant une femme tenant l'acerra ; un bel écusson soutenu par deux anges ; un autre portant un chevron et trois roses ; plusieurs consoles et supports de nervures finement sculptés ; une riche galerie, de la fin du XVe siècle, provenant d'une maison de la rue Monge à Beaune ; des meneaux et des colonnettes de la même époque ; une statuette d'enfant joufflu qui décorait la niche située au-dessus de la porte de l'Hôtel de Meursault, place Monge ; enfin, plusieurs guirlandes et fruitages de la seconde période de la Renaissance.

De l'époque moderne, on voit un écusson portant un cep de vigne avec l'ingénieuse devise : VITE VITA, et, sur la pierre supérieure de la Maison du Garde, près de la source de Fontaine Froide, l'inscription gravée : « QUE NE T'AI-JE A SCEAUX », paroles qu'aurait prononcées la Duchesse du Maine lorsque, étant en exil au Château de Savigny en 1719, elle avait visité ce joli cadre naturel. »



Statuette d'enfant de l'Hôtel de Meursault, Place Monge





Qui est la Duchesse du Maine ?
Anne-Louise-Bénédicte de BOURBON (1676-1753)
Fille du Prince de Condé (membre de la famille royale)

Extrait du livre « Coins de Bourgogne » de René BERTRAND édité en 1918

La Fontaine-Froide

« Que ne t'ai-je à Sceaux ! ». — L'excursion de Bouilland. — Déjeuner sur l'herbe. — Le retour dans les vignes.

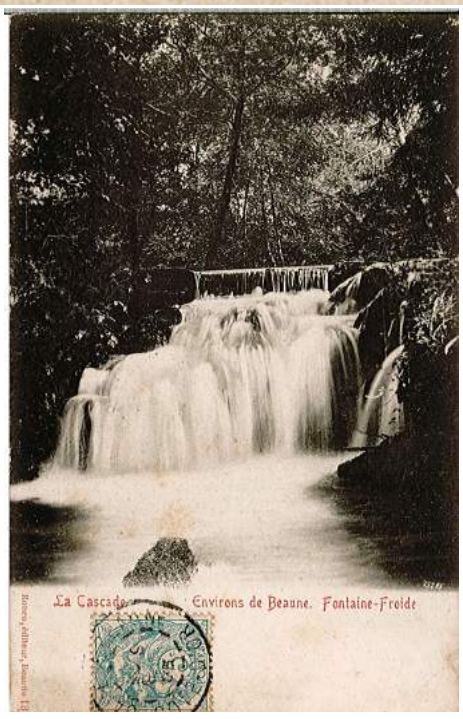
Dans sa *Description particulière du Beaunois*, Tome II, page 311, notre copieux historien Courtépée écrit, au chapitre intitulé Bessey-en-Chaume :

« Fontaine appelée *Fri*, qui se perd dans la prairie au *trou de l'Entonnoir* et vraisemblablement va former la fontaine froide de Savigny. »

Qu'elle vienne de la fontaine de Fri — on dit « Trie » à présent — qui jaillit du plateau de Bessey-en-Chaume, ou de quelque noir réservoir endormi dans l'ombre de la montagne, la Fontaine-Froide a bien mérité son nom. Ses eaux sont glacées et il semble

que cette source abondante et limpide suffise à conserver au vallon du Rhoin toute sa fraîcheur. Le cours du torrent, qui coule à deux pas, le rendez-vous de chasse voisin les roides pentes gazonnées et les feuillages, frémissants des hêtres sont imprégnés de cette atmosphère de glace fondante, si appréciée des promeneurs en été, lorsque la chaleur ruisselle de toutes parts sur les routes et les chaumes pierreux, et que là-bas, dans la plaine de Beaune, le soleil de juillet poudroie à la surface des vignes.

C'est un coin délicieux, où l'on peut se prélasser et séjourner, grâce à la complaisance du propriétaire, et qui garde un air de mystère, malgré les visites, les déjeuners sur l'herbe et les fêtes champêtres. Un poète du XVII[e] siècle y aurait senti, positivement, la présence des naïades, des ondines, des napées, de toutes les nymphes qui s'ébattent en cadence, — au moins dans la mythologie et dans les bucoliques, — autour des sources, des étangs et des bois. De fait, les fées daignèrent y aller, et c'est déjà beaucoup. Sous la Régence, la duchesse du Maine, exilée à Savigny, s'extasiait devant la Fontaine-Froide, et répétait souvent, dit-on, avec envie : « Que ne t'ai-je à Sceaux ! » On a fait de cette apostrophe familière une sorte de devise locale, dont les érudits de











Stèle gallo-romaine représentant
une femme tenant l'Acerra



Service social du département de la Côte d'Or

Le Conseil Départemental mettra en place à compter du 10 février, une permanence de son service social à SAVIGNY LES BEAUNE.

L'assistante du service social, Madame ROUBA, pourra vous recevoir dans la salle St-Paul (18 Rue Paul Maldant– Parking St Paul à Savigny lès Beaune). Vous pouvez la solliciter pour vos démarches administratives, des questions sur vos droits, la gestion de votre budget, le soutien à l'éducation de vos enfants, l'accompagnement à l'autonomie ...

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter l'Espace Solidarités Côte-d'Or de Beaune au 03 80 63 25 65 ou solliciter l'accueil de la mairie.

Les dates à venir de cette permanence : de 9 à 12 heures, le 26 février, le 10 mars et le 26 mars ...

Campagne de vaccination

Centre de vaccination (Arrondissement de Beaune) :
Beaune : Gymnase des Blanches Fleurs, 67 Rue des Blanches Fleurs ;
Seurre : Maison de santé pluriprofessionnelle, 11 Rue des Fossés ;
Pouilly en Auxois : Salle polyvalente, 4 Espace Jean-Claude Patriarche ;
Brazey en Plaine : Salle polyvalente Georges Balme, Rue Joseph Magnin ;

Pour prendre rendez-vous : plateforme départementale : 03 45 81 04 21 du lundi au samedi de 9h00 à 17h00, ou sur Doctolib (www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/cote-d-or).

Dépôts sauvages

Les agents techniques trouvent régulièrement depuis quelques mois, des dépôts sauvages sur des terrains, en bordure de chaussée, sur des routes peu passantes,….

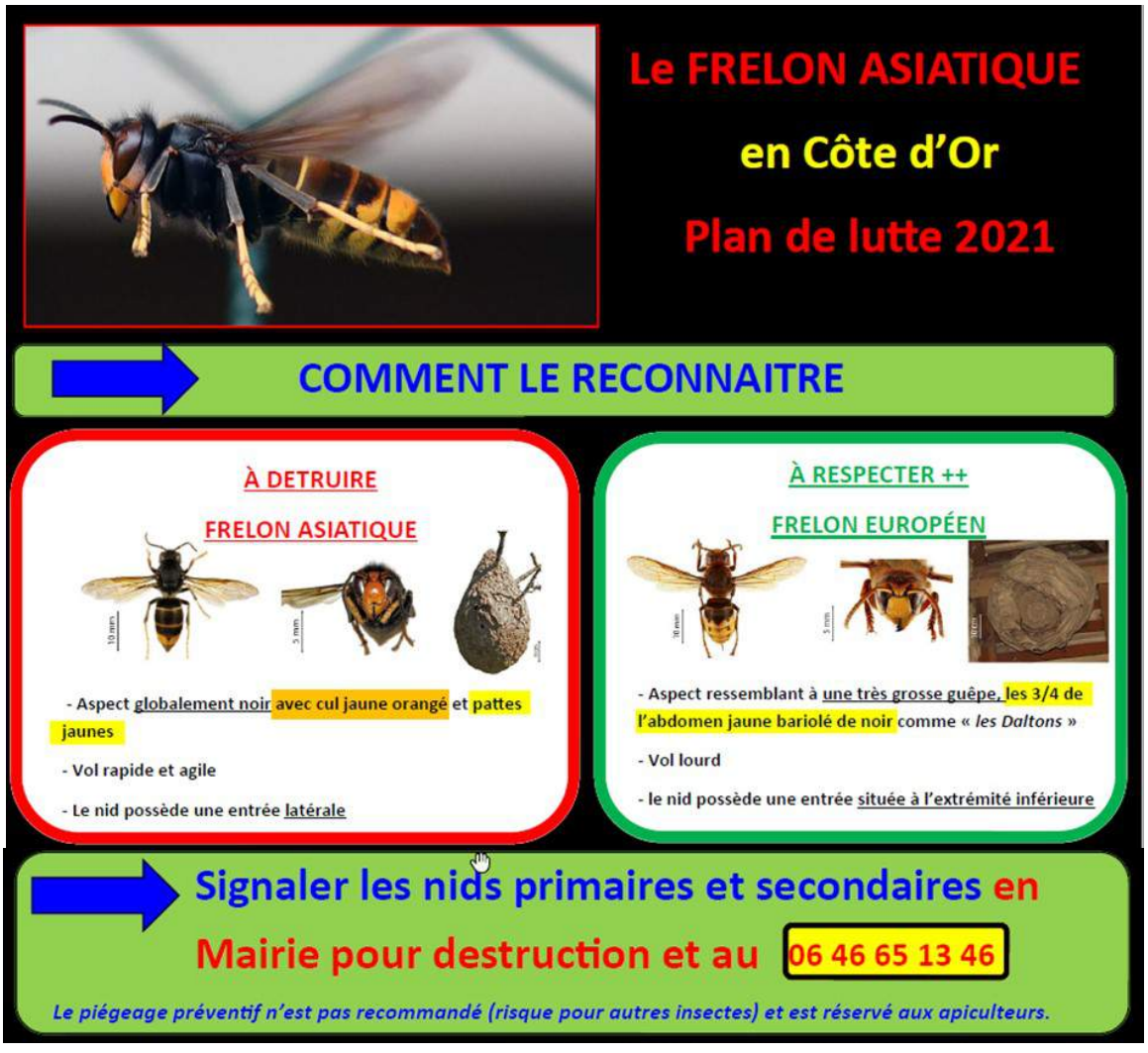
Un dépôt sauvage constitue une infraction à la réglementation. Il peut avoir de nombreux impacts dommageables : outre la dégradation des paysages, il a pour effet de polluer le sol et l'eau, d'attirer des animaux indésirables ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun de veiller à sa sauvegarde. Aussi, nous espérons pouvoir compter sur votre coopération pour éviter tout dépôt sauvage.

Nous vous remercions de prévenir le secrétariat de mairie, si vous découvrez un dépôt sauvage lors de vos promenades.



Ancienne Route de Bouze



BOULANGERIE LA VIGNERONNE

PIZZA EN LIVRAISON OU A EMPORTER

le vendredi et le dimanche de 18h30 à 21h

Nous contacter au 06 70 25 08 19

06 59 35 58 19

03 80 21 50 62



2 tailles sont disponibles

Normal 10 euros, Familiale 15 euros

Royal : jambon, champignons, sauce tomate, fromage

Reine : jambon, fromage

La fermière : crème, lardons, oignons, œufs, reblochon

L'orientale : sauce tomate, merguez, poivrons, fromages

La 4 fromages : chèvre, bleu, emmental, mozzarella

La chèvre miel : chèvre, miel, sauce tomate

La dijonnaise : crème, moutarde à l'ancienne et andouillette

La saumon : crème, saumon, aneth

La montagnarde : crème, jambon, pomme de terre, raclette ou morbier au choix, emmental

La calzone : sauce tomate, jambon, champignons, emmental

La carnivore : tomate, viande hachée, poivrons, fromage, œuf, oignons

La chorizo : sauce tomate, chorizo, poivrons, fromage

Restaurant Le Morgan

Plat du jour à emporter
à 7,50€
Cuisine traditionnelle





Ouvert le midi
du lundi au samedi.

Coordonnées :
20 Rue Paul Maldant,
à Savigny lès Beaune
Réservation ou commande
par téléphone : 07 72 05 38 60

Au Savignien

Votre boucherie, charcuterie, traiteur Au Savignien vous propose des viandes, une gamme de charcuteries, des plats cuisinés à emporter, livraison de plateaux repas, ...

N'hésitez pas à les contacter pour toute demande.

Coordonnées :
2 Bis Rue Paul Maldant
à Savigny lès Beaune
Téléphone : 03.45.04.01.94



Le moment de la reprise arrive ...



C'est le 1er Avril 2006 que Marie-Hélène a repris la superette « Au panier Sympa », et non, ce n'était pas un poisson d'avril !

Aidée de sa sœur Barbara, elle accueille avec bonne humeur ses clients en proposant de nombreux produits (de l'épingle à nourrice au cadeau souvenir).

Régulièrement des travaux sont réalisés pour améliorer la qualité des prestations (vitrines, congélateurs, réfection en peinture et éclairage du magasin…).

Dans un souci de se diversifier pour élargir les services rendus à ses clients, Marie-Hélène est point relais depuis 3 ans, vend des fleurs de saison (géraniums au printemps, chrysanthèmes à la Toussaint) et propose la livraison à domicile si besoin.

Michel l'a rejoint en 2012 avec le départ de Barbara et la création du « Pavillon des vignerons ».

Malgré la crise sanitaire et ses contraintes, Marie-Hélène et Michel ont toujours répondu présents dès le premier confinement.

Marie-Hélène fera valoir ses droits à la retraite **le 31 Octobre 2021**.Ils cesseront donc tous les deux leur activité.

Ce commerce est essentiel pour les Savigniens et la vie de notre commune. Au-delà de sa fonction première, c'est également un lieu de rencontre, d'échange et de lien social …

Les personnes intéressées par la reprise de l'épicerie et le pavillon des vignerons doivent s'adresser en mairie pour obtenir de plus amples renseignements.



COUVRE FEU À 18H

CHANGEMENT D'HORAIRES

Nouveaux horaires d'ouverture liés au couvre-feu : mardi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et dimanche matin.

Fermeture du 7 février à midi au 23 février 2021. Réouverture le mercredi 24 février à 8h00.



JML Ongles





Je me présente, Jennifer LIMA, j'ai 32 ans et avec ma famille nous avons emménagé début décembre 2020 à Savigny.

Je suis auxiliaire de vie de formation, j'ai travaillé dans ce domaine un peu plus de 10 ans, avant d'envisager une reconversion professionnelle.

Il y a environ un an, j'ai décidé de me former pour devenir prothésiste ongulaire et de devenir auto-entrepreneur.

C'est chose faite, mon salon JML Ongles se situe dans une dépendance attenante à ma maison.

J'effectue des poses de gel sur ongles naturels, ou avec rallonges au chablons, ainsi que la pose de vernis semi-permanent.



Contact :

JML Ongles - Jennifer LIMA

Port : 06 50 23 46 96

Adresse :
Lotissement Les Prés Coigniers
23D Route de Bouilland

Facebook : JML ongles

Atelier multimédia



Commune labellisée : 3ème fleur

La commune a reçu le 17 novembre 2018 la 3ème fleur du concours régional des Villes et Villages fleuris.
L'année dernière, en raison de la crise sanitaire, les tournées d'attribution du label ont été annulées en Bourgogne Franche -Comté.
Seul le département de Côte d'Or a organisé des visites estivales pour juger de la valorisation paysagère des communes inscrites sous un format particulier vu la situation sanitaire.

Nous remercions toutes les personnes pour leur participation à la mise en valeur de l'espace public par le fleurissement de leur maison, par leur initiative personnel pour l'entretien des massifs communaux, le désherbage de la voirie, … Ces actions embellissent la commune et nous aide à maintenir le label 3ème fleur.



Une fleur

Aiserey
Alise-Sainte-Reine
Billey
Bonnencontre
Charmes
Combertault
Courtivron
Drée
Eguilly
Flagey-les-Auxonne
Foncegrive
Francheville
Frénois
Ladoix-Serrigny
Laignes
Marsannay-la-Côte
Messigny-et-Vantoux
Minot
Nolay
Perrigny-les-Dijon
Selongey
Senailly
Seurre
Soirans
Velars-sur-Ouche
Villers-la-Faye

Deux fleurs

Arc-sur-Tille
Arnay-le-Duc
Auxonne
Bèze
Châteauneuf-en-Auxois
Châtillon-sur-Seine
Chaumont-le-Bois
Chevigny-Saint-Sauveur
Darcey
Faverolles-lès-Lucey
Is-sur-Tille
Lacanche
Levernois
Marcellois
Marcilly-sur-Tille
Mirebeau-sur-Bèze
Pouilly-en-Auxois
Premeaux-Prissey
Santenay
Saulieu
Semur-en-Auxois
Trouhaut
Velogny
Villaines-les-Prévôtes
Darois
Fontaine-lès-Dijon
Longvic
Missery
Montagny-lès-Beaune
Montbard
Nuits-Saint-Georges
Poiseul-la-Grange
Saint-Apollinaire
Savigny-lès-Beaune
Talant
Venarey-Les Laumes
Vignoles

Trois fleurs

Chenôve

Quatre fleurs

Beaune
Quetigny

Sapins de rues





L'équipe municipale remercie toutes les personnes ayant contribué à la décoration du village pendant les fêtes de fin d'année.





Urbanisme : la réalisation de mon projet

Je veux faire des travaux

Selon mon projet, **je remplis un cerfa (déclaration préalable de travaux ou un permis de construire) à retourner en mairie** avec les pièces complémentaires avant d'effectuer les travaux.

Délai d'instruction :

Déclaration préalable (DP) : 1 mois et 2 mois dans le périmètre des bâtiments de France;

Permis de construire d'une maison individuelle (PC) : 2 mois et 4 mois dans le périmètre des bâtiments de France;

J'affiche mon autorisation

Après l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, il est obligatoire de procéder à un affichage sur le terrain, visible depuis la voie publique, sur un panneau dont le format et les mentions sont imposées : supérieur à 80 cm, comportant : nom, raison sociale, numéro et date de l'autorisation, type de travaux, surface de plancher autorisée, hauteur.

Je déclare l'ouverture de mon chantier

La décision d'autorisation d'urbanisme mentionne le délai dans lequel les travaux peuvent commencer (en principe trois mois). **Il convient alors d'adresser à la mairie la déclaration d'ouverture de chantier**

Un service en ligne existe également : *www.servicepublic.fr, rubrique : « les démarches ».*

Je réalise mes travaux

Une autorisation d'urbanisme est valable 3 ans, délai pendant lequel les travaux doivent commencer. De même, l'autorisation n'est plus valable en cas d'interruption des travaux pendant plus de 1 an au-delà du délai initial de validité. Il est possible de demander un prolongement pour un an, renouvelable une fois (à faire 2 mois avant la fin du délai).

Lorsque les travaux sont achevés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être déposée en mairie Ce document est exigible par exemple en cas de revente du bien.

Mon projet évolue

Après obtention d'un permis de construire, il est admis d'apporter des modifications mineures à un projet en cours de validité grâce au dépôt d'un permis modificatif.

Par ailleurs, un transfert d'autorisation en cours de validité est possible à une autre personne, par exemple en cas de revente du bien.

Enfin, l'abandon d'un projet (sans dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier) dont les travaux n'ont pas démarré (par exemple le terrassement n'a pas été fait) nécessite de faire une demande d'annulation par courrier, pour que les taxes soient annulées.

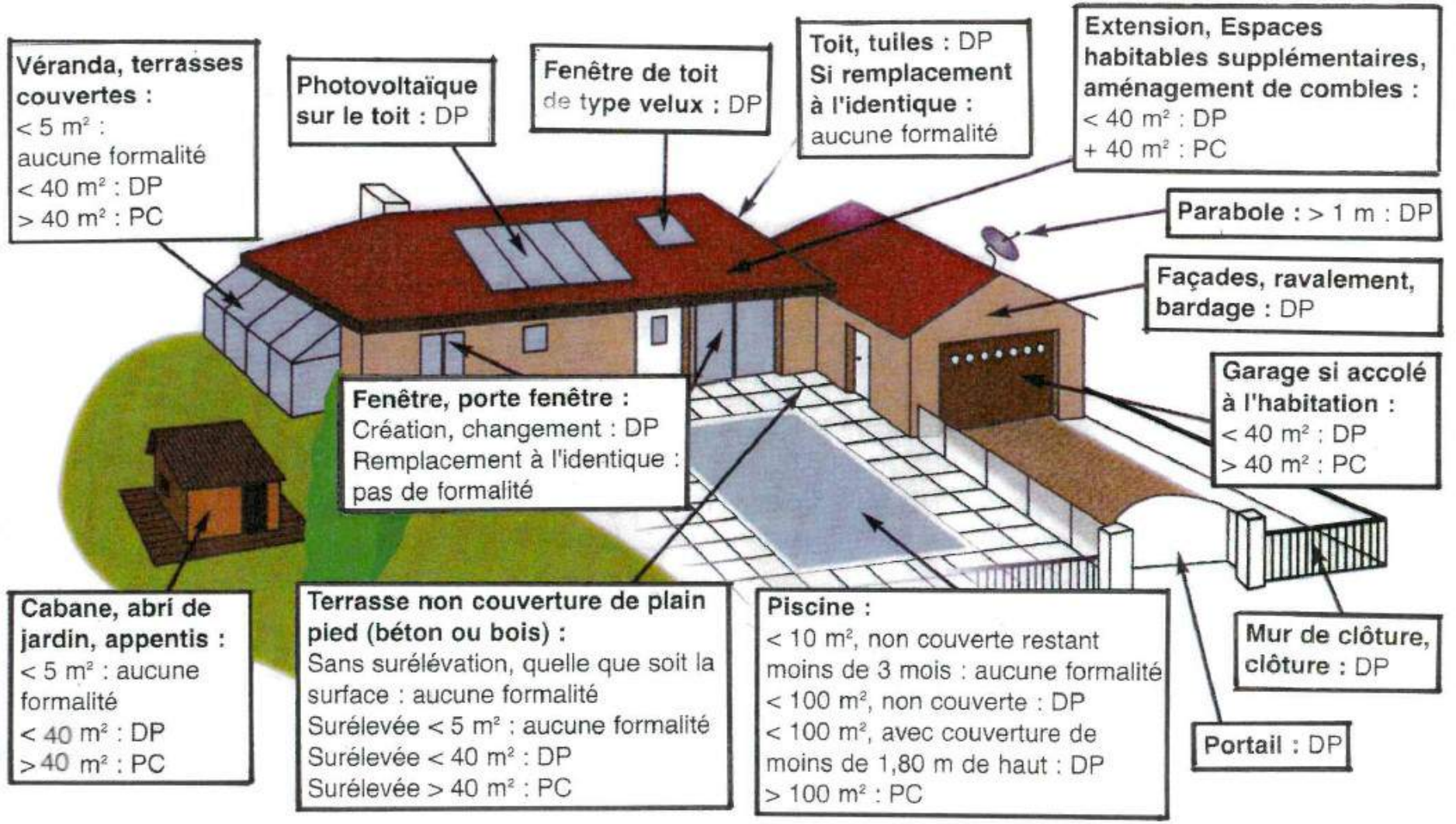
N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie afin d'obtenir de plus ample information.

Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?

Cela permet à la commune de vérifier la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme en vigueur…. une manière de bien vivre ensemble, d'avoir toutes les informations pour réaliser un projet de qualité, et une sécurité juridique pour tous, notamment en cas de revente !

DP : déclaration préalable de travaux

PC : Permis de construire



Commune de
Savigny-lès-Beaune

PÔLE RÉNOVATION CONSEIL DU PAYS BEAUNOIS
SERVICE PUBLIC DE L'HABITAT

Pôle Rénovation Conseil
guichet unique pour la rénovation sur le territoire

Service gratuit et indépendant, le Pôle Rénovation Conseil est ouvert à tous les propriétaires de logements sur le territoire du Pays Beaunois.

Sa mission ?

Vous **simplifier la rénovation** de votre logement en vous informant et en vous accompagnant tout au long de votre projet :

- ✓ Priorisation des travaux à réaliser,
- ✓ **Solutions techniques** envisageables,
- ✓ Appui à la recherche de professionnels,
- ✓ Présentation personnalisée **des aides mobilisables**,
- ✓ Critères de performance à respecter,
- ✓ Vérification de la conformité des devis.



Le plus ?

En fonction de votre projet, le Pôle Rénovation Conseil vous propose :



- ✓ La prescription d'un **audit énergétique** Effilogis,
- ✓ La réalisation d'un plan de financement,
- ✓ Une **aide au montage des dossiers** de demandes d'aides,
- ✓ Un accompagnement dans la réalisation des travaux.

Des aides locales ?

En plus des aides nationales, l'AIDE RÉNO' de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud vous aide à financer vos travaux de rénovation énergétique :

- ✓ **Sans conditions de ressources**,
- ✓ Propriétaire privé occupant d'une maison individuelle à titre de résidence principale et de plus de 15 ans,
- ✓ Aide jusqu'à 7 000 € en fonction du projet.



Contactez le Pôle Rénovation Conseil !

03 80 24 55 60 ou polerenovation@paysbeaunois.org
www.polerenovation.org

Réseau fibre optique

Selon la zone dans laquelle se trouve votre domicile, le déploiement de la fibre optique peut être assurée par un ou plusieurs opérateurs. Un seul opérateur peut aussi être chargé du déploiement et ses concurrents vont par la suite louer ses infrastructures pour proposer leurs offres.
Vous n'êtes pas obligés de passer à la fibre optique, vous pouvez garder votre abonnement internet actuel, votre ligne ne sera pas coupée.

Testez votre éligibilité à la fibre optique

Pour savoir si vous êtes raccordés à la fibre, plusieurs moyens sont possibles :

- **en passant par votre opérateur afin de tester votre ligne,**
- **Tester votre ligne avec le site : https://degrouptest.com, en indiquant votre numéro de téléphone.**

Je choisis mon opérateur fibre



Vous êtes libre de choisir l'opérateur que vous souhaitez.
Attention : Je ne résilie pas mon abonnement actuel tant que la fibre n'est pas installée. Si je garde mon numéro de téléphone fixe, mon opérateur fibre fera le nécessaire auprès de mon opérateur actuel.
L'opérateur vous raccorde et active votre ligne fibre.

Déploiement compteurs communicants Gaspar

Au cours de l'**année 2021**, la société **CODICE ALLIANCE SERVICES**, prestataire de GRDF va installer de nouveaux compteurs communicants gaz appelés « Gazpar » pour les habitants de la commune raccordés au gaz naturel.

De couleur orange, il va remplacer les anciens compteurs, quel que soit le fournisseur d'énergie et son installation sera gratuite. Il vous permettra de suivre votre consommation quotidienne de gaz naturel et donc de mieux maîtriser votre facture d'énergie. La facturation se fera uniquement sur la base d'index réels.



Le suivi des consommations sera effectif, après création de votre espace personnalisé et sécurisé sur le site internet www.grdf.fr
Le déploiement s'effectuera en plusieurs étapes :

¨ **Annonce de l'arrivée du nouveau compteur**
Un premier courrier présentant le nouveau compteur gaz et ses avantages, sera envoyé à chaque client gaz quelques semaines avant son installation.

¨ **Information sur la date d'intervention**
Un second courrier sera envoyé par CODICE, une quinzaine de jours avant l'intervention. Il y sera précisé le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non. Dans le cas, où il n'est pas nécessaire que vous soyez là, il faudra au préalable éteindre tous vos appareils fonctionnant au gaz naturel.

¨ **Intervention du technicien**
Sa prestation durera environ 30 minutes. Si vous êtes absents, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des installations gaz naturel et indiquant l'index du compteur déposé.

¨ **Maîtrise de l'énergie active**
Quelques semaines après l'intervention, GRDF informera les clients bénéficiaires que leurs données de consommation sont accessibles depuis leur espace privé.

Pour information, à ce jour, près de 70 000 compteurs gaz naturel sur 110 000 ont déjà été remplacés ou adaptés sur la Côte d'Or.

Etat civil

Naissance

Sasha BOURGOGNE le 14 décembre



Décès

Michel BEURRIER le 28 novembre

Eric PERRON le 30 novembre

Eliane TERRAND le 14 décembre

Pierre GUILLEMOT le 21 décembre

Gilberte BONNOT le 17 janvier

Instant à partager

Un évènement associatif ou scolaire ou de voisinage, une manifestation, une compétition, une promenade, …

Vous étiez présent lors d'une manifestation, d'une activité, d'un évènement sportif ou tout simplement lors d'une promenade sur la commune et vous avez pris des photos.



N'hésitez pas à nous les envoyer par courriel ou nous les apporter au secrétariat de mairie afin qu'elles trouvent une place dans le prochain numéro « Les Echos de Savigny ».

Contact :

Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com



Demande et renouvellement des passeports et cartes d'identité :

Les demandes de cartes d'identité et passeport sont recueillies dans les mairies équipées d'un dispositif permettant la prise d'empreintes par un capteur biométrique. **Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne (http://predemande-cni.ants.gouv.fr/).**



Vos demandes doivent être remises dans l'une des mairies agrées comme Beaune, Dijon, Nuits St Georges, Seurre.

Les mairies vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Nouveaux arrivants : vous vous installez à Savigny, soyez les bienvenus !

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune, il vous est conseillé de prendre rendez-vous en mairie, munis d'un titre d'identité et d'un livret de famille.

Certains renseignements sont utiles, pour l'inscription des enfants dans les écoles, pour le recensement militaire, pour la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et les inscriptions sur la liste électorale.

Ramassage des déchets ménagers :



Le ramassage s'effectue une fois par semaine : dans la nuit du lundi au mardi. Veuillez sortir vos bacs le lundi soir et les rentrer au plus tard le mardi soir.

Du fait de la crise sanitaire, le ramassage de déchets ménagers se fera uniquement par conteneurs. Tout sac posé à même le sol ne sera pas collecté.

Bacs à déchets :

Pour les habitants qui ne possèdent pas de bacs à ordures ménagères (couvercle grenat) et/ou des bacs pour la collecte sélective (couvercle jaune), ils sont mis gratuitement à disposition des usagers sur simple demande auprès de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud.

Contact :

Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud

14 Rue Philippe Trinquet à Beaune

Tel : 03.80.24.56.80

VEOLIA EAU : Pour tous renseignements, modification de compteur d'eau, fuites, etc…. vous pouvez composer le numéro suivant: 09 69 32 34 58.

VEOLIA

Permanences de la pharmacie Moussin (gardes de nuits et week-ends) : mardi 23 février, mardi 2 mars, jeudi 18 mars, dimanche 11 avril, jeudi 29 avril, samedi 15 mai, mardi 26 mai, mercredi 16 juin, jeudi 24 juin 2021.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et samedi de 9h00 à 13h00.

Autorisation de sortie du territoire :

Depuis le 15 janvier 2017, les sorties du territoire français pour mineur non accompagné sont de nouveau en vigueur.

Aucune démarche en mairie n'est nécessaire pour réaliser cette autorisation, il appartient au représentant légal de l'enfant d'effectuer les démarches en téléchargeant le formulaire cerfa sur service public.fr ou sur le site de la commune.

Pour en savoir +

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Savigny :

Déchèterie

Téléphone du site de Savigny : 03.80.26.11.16
<u>Période d'hiver</u> (du 01/11 au 31/03) : ouvert de 14h à 17h les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00.
Fermé les dimanches, les mardis et les jours fériés .

Agence postale communale : Adresse : 4 Place Fournier 03.80.21.63.70.
Courriel : savignylesbeaune@beaune-tourisme.fr
Du 1er octobre au 1er juin l'agence ouvre : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30. **Fermé les lundis et les dimanches.**

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Brûlage des végétaux : extrait de l'arrêté préfectoral 550 du 10 août 2017
« III . Protection des personnes et de certains biens.
Article 5 : le brûlage des végétaux ou des résidus de végétaux aux fins de leur élimination est interdit à une distance inférieure à 100 mètres des lieux suivants :

* Toute habitation et tout lieu habité (y compris leurs annexes et dépendances),
* Tout lieu accueillant du public ou de rassemblement de personnes,
* Tout bâtiment de construction privé ou public, quel que soit son affectation ou son usage

Article 6 : le brûlage des végétaux ou des résidus de végétaux aux fins de leur élimination est interdit à une distance inférieure à 100 mètres des voies ferrées, des autoroutes, des routes nationales et départementales. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter une gêne à la circulation sur les voies ferrées et sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique.

Pour en savoir +

http://www.cote-dor.gouv.fr/IMG/pdf/

Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont des infractions répréhensibles (arrêté préfectoral du 16/06/1999). Les horaires d'utilisation du matériel bruyant tels que tondeuses, scies, tronçonneuses, etc sont : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Mairie de Savigny-lès-Beaune
2 Rue Vauchey Véry •
Tél : 03 80 21 51 21 •
Courriel : contact@mairie-savignylesbeaune.com

Ouvertures du secrétariat :
En raison de la crise sanitaire, le secrétariat est ouvert uniquement sur rendez-vous les mercredis et vendredis matins de 8h30 à 12h00.



Les Echos de Savigny les beaune

Location logement 11 Rue Vauchey Véry (2ème étage)

A louer au centre bourg, **à compter du 1er avril 2021**, un logement non meublé situé en combles d'un bâtiment communal d'une superficie de 66 m² (pièce à vivre de 29.12m², deux chambres de 11.91m² et de 11.39m²).

Loyer de 681.15€, hors charges.

Dossier de candidature : copie de la pièce d'identité, 3 derniers bulletins de salaire et avis d'imposition N-1 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.

Offre d'emploi : Agent des interventions techniques polyvalent

Candidature jusqu'au 25 février

Concours de marque-pages

Participation jusqu'au 28 mars

Exposition Jeux de sociétés

Du 18 mars au 20 mai À la bibliothèque

Ateliers de création multimédia

Du 19 au 23 avril De 14h à 16h

